



## **Groupe Migration Développement**

**(GMD) S/C Congad, Allées Ababacar Sy, Sicap Liberté 3, Jet d'eau.**

**Tel (00221) 33 824 41 16/ ou 77 632 67 80**

---

### **ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL**

## **DES SOCIÉTÉS CIVILES EURO-AFRICAINES SUR LES MIGRATIONS ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET SOLIDAIRE**



### **THEME**

**Quelles stratégies des organisations des sociétés civiles Euro-africaines pour plus de cohérence dans les politiques migratoires en vue d'un développement humain durable solidaire ?**

**DAKAR, 12 – 13 - 14 Octobre 2009**

***Avec le Soutien de la CIMADE et de MEDICO INTERNATIONAL***

***Edité avec le soutien du CCFD pour le compte de  
l'USE et du GMD du CONGAD***

# ***Sommaire***

***Note introductive :*** ***Page 1 à 4***

**Glossaire :** **Page 5**

***Contexte et Justification*** ***Pages 6 à 10***

***Chapitre 1 : Communication Introductive ( Extraits) .....*** ***Pages 11 à 19***

***Chapitre 2 : Rapport final du Colloque*** ***Pages 20 à 24***

***Annexes 1- 8*** ***Pages 25 à 45***

***Liste de présence*** ***Pages 46 à 49***

## NOTE INTRODUCTIVE

Le Colloque a été une initiative concertée du Groupe de Travail Migration et Développement (GTMD) et du CNCND, de Belgique, à travers son programme Migration.

La CIMADE, autre partenaire a aussi rejoint notre démarche dans le cadre de son projet régional « Défense des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asiles dans les pays de transit et de départ » dont le GTMD est partenaire.

Il faut aussi saluer l'acte de MEDICO INTERNATIONAL qui a bien accepté de se joindre à nous et d'apporter un soutien important.

Prévu dans un premier temps durant l'été 2009, il a été reporté surtout pour des raisons budgétaires. Mais depuis lors, nous avons travaillé dur, pour trouver les moyens de notre ambition.

Ainsi, de la fin de l'année 2008, à la tenue du Colloque, nous avons mis les bouchées doubles pour que le Colloque se tienne normalement.

Cette note porte d'ailleurs sur cette dernière activité, pour accompagner les rapports finaux.

### **Rappel des objectifs :**

**Le thème central de cette rencontre était : « Quelles stratégies des Organisations des Sociétés civiles euro-africaines pour impulser plus de cohérence dans les politiques migratoires en vue d'un développement humain durable ? »**

A partir de ce thème central, l'objectif général du colloque international est de « soutenir la construction d'analyses concertées des sociétés civiles africaines sur les politiques migratoires développées ou proposées à leurs Etats, tant aux niveaux national, sous régional, régional qu'international.»

Et du point de vue spécifique, il s'agissait surtout de :

- ❖ Faciliter une rencontre d'échanges et d'analyse entre organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre, mais aussi du Nord sur la question de la migration,
- ❖ Construire et consolider un argumentaire et un plaidoyer bien coordonnés vers les décideurs politiques et administratifs des Etats africains et Européens,
- ❖ Faire émerger des stratégies et actions communes de sensibilisation et de plaidoyer qui mettent en synergie les OSC d'Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Europe sur cette thématique-

### **Les participants :**



Au départ, le Colloque était conçu pour regrouper sept partenaires des pays suivant : le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Cameroun, et la Belgique.

Mais, compte tenu de l'intérêt que certains de nos partenaires ont accordé à l'idée, à travers le réseau international, nous avons été amenés à envisager la participation d'autres pays comme : Le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée Conakry, le Cap Vert, le Bénin, l'Espagne, l'Algérie, la France, et L'Allemagne.

Ainsi, au bout du compte, nous avons enregistré dix sept **(17 pays)**, plus des Institutions internationales comme l'OIM, la Fédération internationale des Croix Rouges.

Il faut sans doute regretter l'absence des représentants de l'Etat et de l'Union Européenne qui se sont excusés au dernier moment.

Mais, par contre, on peut se féliciter de la participation des Organisations syndicales, de l'Association des personnes refoulées d'Espagne, et des représentants des familles victimes de l'émigration.

Les travaux ont été ouverts par le Président du CA du Congad, Monsieur Talla Kane, en présence de la presse nationale et internationale.

La cérémonie de clôture a été présidée par un autre membre du CA, en l'occurrence, M Seydou Wane de Kolda, une région touchée par la migration, et où l'ONG FODDE mène un travail important sur le thème. Kolda est une région frontalière avec la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée Conakry.

C'est important de préciser que l'organisation du Colloque a été surtout possible grâce à un financement du CNCD, un soutien de la CIMADE, et une de Médico International, un partenaire Allemand.

### **Perspectives et recommandations.**

Au terme des trois jours de la rencontre qui a permis d'avoir des débats passionnants, une déclaration, un projet de plan d'action, et d'autres initiatives sont venus renforcer la démarche du Réseau Euro-africain sur la **Migration** et ont été adoptés.

Ces documents sont annexés à cette note.

Mais déjà, au sein du GMD, certaines voix parlent d'envisager des perspectives plus ambitieuses pour le Groupe.

**Au demeurant**, il s'agit dans le cadre des recommandations de :

- **Travailler au** renforcement du partenariat entre OSC du Sud et du Nord, en mettant un accent particulier sur la question de la Migration.
- **Travailler** à une meilleure vulgarisation des actes de ce colloque,

- **Placer** notre démarche dans les perspectives des préparatifs du prochain forum social mondial de 2011, afin, de pouvoir inscrire à temps, des thématiques et actions sur l'agenda général de l'événement, en rapport avec tous nos Réseaux

**Encore une fois, un grand merci à toutes et à tous celles et ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette rencontre.**

**Le Coordonnateur**

**Mamadou Mignane DIOUF**

## **GLOSSAIRE**

AME : Association Malienne des Expulsés (Mali)

ANRAF : Association National Des Rapatriés et Familles affectées (Sénégal)

AMDH : Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (Mauritanie)

CAHBA : Centre Ahmadou Hampaté Ba (Mali)

ANAFSA : Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (Sénégal)

ASCODE : Association Sénégalaise pour le Co- Développement-(Sénégal)

CNCD : Centre National de Coopération au Développement- (Belgique)

CONGAD Conseil des ONG d'Appui au Développement- (Sénégal)

GADEM : Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (Maroc)

GMD : Groupe Migration – Développement- (Sénégal)

GRAPAD : Groupe de Recherche et d'Action pour le Promotion de l'Agriculture et du Développement (Bénin)

OIM : Office International des migrations

FCJ : Fédération Conseil des Jeunes (Cameroun)

USE : Union Solidarité Entraide-(Sénégal)

UNSAS : Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal

UDEN : Union Démocratique des Enseignantes et Enseignants du Sénégal.

RIRE : Réseau pour l'Insertion et la réinsertion des Enfants-(Guinée Conakry)

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La migration en tant que mouvement humain de population en quête de bien-être, est un phénomène qui a toujours existé, et même contribué au peuplement de la planète terre.

L'histoire nous apprend que beaucoup de peuples d'Afrique de l'Ouest proviendraient de l'Egypte Pharaonique, et ont suivi le Nil, pour venir s'installer tout au long des rives des fleuves Niger, et Sénégal entre autres.

La migration est donc, une donnée humaine, un phénomène tout à fait naturel qui a longtemps existé et qui continuera d'exister, malgré les mesures paradoxales prises par les Etats modernes de fermer les frontières et de limiter les mouvements de populations.

Pour nous, acteurs des Sociétés Civiles du Sud et du Nord, la Migration est un Droit des peuples, reconnu d'ailleurs par le système des Nations Unies.

Que ce soit pour le Groupe de Travail Migration – Développement du CONGAD, pour le CNCD en Belgique, pour la CIMADE en France, ou pour MEDICO International en Allemagne, ou encore plus proche de nous, pour L'AME au Mali, pour GADEM au Maroc, et pour l' AMDH en Mauritanie, nous partons tous sur le même principe que la Migration est un Droit et que chaque personne a le droit d'aller faire sa vie dans n'importe quel coin du monde, où il pense pouvoir se réaliser et s'épanouir pleinement

Les recensements de la population indiquent que les pays de la région abriteront aujourd'hui environ **7,5 millions** de migrants originaires d'un autre pays ouest africain, soit près de 3% de la population régionale.

La migration, c'est aussi cela qui a fait l'Amérique, avec bien sûr la tâche noire que nous savons, l'esclavage !! Là, des peuples africains ont été contraints à une émigration forcée avec toutes les conséquences connues.

Combien sont-ils à avoir migré vers ce « nouveau monde », après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ? Toujours sur le continent, l'Afrique du Sud, fut aussi une terre d'émigration. Ils sont nombreux, les exemples que nous pouvons citer dans ce sens.

Mais, subitement, ce phénomène tout à fait naturel est devenu un problème, une équation à plusieurs inconnues.

On le voit, les mouvements migratoires intra régionaux et interrégionaux sont une composante structurelle des relations internes et externes des pays africains.

Migrer est un droit international reconnu par le système des Nations Unies. Selon la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948, art 13-2,



« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Lors de l'Assemblée de 1990, les Nations Unies adoptaient la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Si elle est entrée en vigueur en Juillet 2003, elle reste à ce jour non signée par la plus part des pays riches, qui sont devenus une des destinations structurelles des migrants.

Dans un contexte mondial de pauvreté, marqué par une concentration des richesses et une exclusion notable de certaines populations, notamment du Sud, la migration internationale prend et continuera de prendre de l'ampleur.

Tant que les politiques économiques et commerciales continueront d'entraver le développement socio-économique des pays en développement et d'appauvrir un très large segment de leur population, aucune politique de coopération au développement et aucune « politique de migration sécuritaire » ou « politique de migration choisie », n'arrêtera le mouvement des populations qui cherchent les moyens de leur survie.

Symptôme de cette quadrature, des accords de pêche léonins entre le Sénégal et l'Union européenne, ont consacré l'exploitation des ressources halieutiques ouest africaines au détriment des communautés de pêche traditionnelles. Ces jeunes africains en quête d'emploi et de revenus en sont arrivés à prendre des embarcations de fortune pour rejoindre les côtes espagnoles sous le **cri strident de « Barça ou Barsakh »** (Barcelone ou la mort), et butent de plus en plus radicalement contre des pays de destination qui ferment leurs frontières d'entrée ou les ouvrent de façon sélective.

Les pays de l'Union Européenne ont pris la décision de s'enfermer dans des murs, refusant catégoriquement l'entrée à certaines catégories de personnes,, les expulsant en déployant en parallèle un attirail sélectif pour d'autres dont ils ont besoin.

Les différentes mesures policières qui sont prises à travers des initiatives comme **l'agence Frontex, la Directive Retour**, les Accords de réadmission soumis aux Etats africains, pour la collaboration au rapatriement de leurs propres ressortissants, etc., en sont une triste et abominable illustration.

En somme, l'Europe a dressé des murs et érigé une forteresse, faisant par là de la migration un problème à résoudre, et non pas une donnée humaine, qui a longtemps existé.

Ainsi, au lendemain de la première édition du Sommet UE- Afrique sur les migrations ( Maroc- 2006), les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Nord se sont lancées dans une dynamique collégiale d'analyse mais aussi de propositions politiques alternatives sur la migration et le développement qui promeuvent un cadre d'un nouveau type de relations Nord –Sud et qui répondent aux attentes de



solidarité des populations unies par une histoire lointaine et récente qui n'a pas fini de révéler toutes ses relations d'interdépendance.

Au Sénégal comme au Mali, en Mauritanie, en Gambie, au Burkina Faso, et dans toute la CEDEAO, mais, aussi au Maroc, en Algérie, en Tunisie, comme dans toute l'Afrique du Nord, et du Centre, les Organisations de la Société civile se sont lancées dans des initiatives diverses et complémentaires, dans le seul souci d'aller vers des propositions de politiques migratoires réellement concertées et respectant les droits humains fondamentaux des migrants.

Les réseaux et organisations de la société civile telles que **CONCORD** en Europe, **CNCD - 11 11 11** en Belgique, **COORDINATION SUD**, la **CIMADE** en France et le **CONGAD** et plus particulièrement son Groupe de travail sur la Migration avec ses partenaires au Sénégal, **l'AME et le FORAM au Mali, le GADEM, au MAROC** se mobilisent sur la question et développent différentes initiatives locales et internationales portant sur le thème de la migration.

Afin d'apporter une contribution concertée aux débats nationaux et internationaux sur les migrations, ce colloque de Dakar est une rencontre d'échange organisée à la croisée de ces régions Ouest et Nord africaines, en proie aux nouveaux défis posés par la politique migratoire européenne qui n'a pas manqué d'avoir des effets de ruissellement sur les relations intra régionales. C'est sans doute là, qu'il faut situer cette belle initiative prise d'une façon solidaire par deux partenaires qui sont des coupoles d'ONG : il s'agit du CNCD et du CONGAD.

Le CNCD et le CONGAD ont déjà dans le passé co-organisé des rencontres de dimension internationale comme la Conférence internationale sur l'annulation de la dette du Tiers monde en 2000, des campagnes sur les APE et la souveraineté alimentaire. En initiant cette activité qui sera par la suite partagée et portée à la fois par leurs partenaires respectifs, mais aussi, par les acteurs qui ont fait de cette question une priorité dans leur agenda, leur objectif est de renforcer les dynamiques de coordination et d'action de plaidoyer commun Nord- Sud.

Le but du Colloque c'est également de permettre aux participants de mieux appréhender les propositions des partenaires et décideurs étatiques en présence, y compris des institutions sous régionales et internationales incontournables, telles que la CEDEAO, l'UEMOA, l'OIM, le BIT, le PNUD, et l'ensemble du système des Nations Unies.

## **I/ OBJECTIF GENERAL :**

L'objectif général du colloque international des Sociétés Civiles Euro- Africaines est de **soutenir la construction d'analyses concertées des acteurs et Organisations africains sur les politiques migratoires développées ou proposées à leurs Etats, tant aux niveaux national, sous régional, régional qu'international.**

### III/ OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Le Colloque de Dakar, a comme objectifs spécifiques de :

- ❖ Faciliter une rencontre d'échanges et d'analyse entre organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre, mais aussi du Nord sur la question de la migration,
- ❖ Construire et consolider un argumentaire et un plaidoyer bien coordonnés vers les décideurs,
- ❖ Faire émerger des stratégies et actions communes de sensibilisation et de plaidoyer qui mettent en synergie les OSC d'Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Europe sur cette question de la migration.

### III/ PARTICIPANTS ET CIBLES :

Le Colloque de Dakar a réuni divers acteurs représentant des **OSC et ONG** de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de l'Afrique du Nord, et de l'Europe. Une quarantaine de leaders d'OSC/ ONG a pris part à ce colloque.

Ces OSC et ONG sont pour la plus part déjà engagées dans le traitement du problème, et dans la consolidation des réseaux transnationaux sur le thème « Migration et développement ».

Les Organisations locales de rapatriés et/ou d'émigrés de retour ont également été de la rencontre, de même que les ONG internationales ou nationales qui travaillent sur la problématique ou sur la défense des Droits humains. Les Institutions Etatiques, nationales, sous régionales et internationales comme les Ministères techniques, l'OIM, le BIT, le HCR, le PNUD, les Ambassades, les Institutions de recherche, ont été invitées à ce Colloque, afin d'avoir une plus grande connaissance de leurs propositions et positions.

Pour atteindre ces objectifs, le Colloque, en plus des contributions en panel faites par les participants, a aussi fait appel à une Institution Universitaire de recherche, l'IFAN – Cheikh Anta Diop de Dakar, pour une communication introductive pour camper le débat. Cette communication a été faite par M Pape Demba Fall sous le thème : **Les migrations internationales en Afrique de l'ouest : Evolution historique et perspective d'avenir.**

Une partie de cette communication est reproduite dans ces actes. C'est d'ailleurs cette partie du texte qui constitue le **chapitre 1 de ces Actes.**

Les propos du chercheur sont venus confirmer les positions et point de vue des acteurs sur la migration qui est une donnée humaine, un mouvement naturel. Il a aussi montré le rôle de la migration dans les dynamiques d'intégration et de développement en Afrique de l'Ouest.



Selon M Fall, il y a deux grandes formes de migrations internationales qui rythment les mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment de :

- La migration de travail, qui, à l'origine a été influencée par la colonisation, tant dans le choix des destinations, que dans le mode d'organisation,
- La Migration politique fondée sur les conflits périodiques qui prennent l'allure de guerres civiles ;

En analysant les migrations de travail à l'époque coloniale, le présentateur en est arrivé à aborder la question du travail forcé dans les colonies qui étaient spécialisées à une production de matières premières destinées aux industries européennes naissantes.

Ainsi, de la migration « organisée » à la migration « spontanée », le chercheur Fall, aborde la situation actuelle du phénomène, en montrant comme la migration est devenue le « bouc émissaire » des politiciens qui tardent à répondre aux préoccupations des populations.

Les panels animés par les leaders des OSC/ ONG, ajoutés à l'introduction qui a aidé à camper le décor, tout cela a aidé d'avoir de riches échanges durant les trois jours, et d'arriver à des actes qui réaffirment les engagements des acteurs, engagements qui débouchent à des recommandations et ouvrent des perspectives à court, moyen et long terme. C'est tout cela qui constitue les actes de ce colloque qui vous sont présentés ici.



## CHAPITRE 1 : COMMUNICATION INTRODUCTIVE

### LES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN AFRIQUE DE L'OUEST : EVOLUTION HISTORIQUE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

*Communication au Colloque  
des Sociétés civiles ouest africaines  
sur les Migrations et le développement  
Dakar(Sénégal) : Fana Hôtel 12, 13 et 14 octobre 2009  
Par Papa Demba FALL  
IFAN-UCAD de Dakar, Sénégal  
Email : [dfall@ucad.sn](mailto:dfall@ucad.sn)*

#### I- LES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

##### 1. Deux grandes formes de migrations internationales rythment les mouvements.

Ce sont :

- **La migration de travail**, qui est à l'origine influencée et organisée par la colonisation tant dans le choix des destinations que dans le mode d'organisation. Elle est fondamentalement motivée par la recherche de revenus additionnels qui lui a longtemps conféré un caractère saisonnier. Une exception cependant: les diamantaires sénégalais et maliens des années 50 qui sont passés de la Sierra Léone, à l'Afrique centrale ou l'Afrique de l'est à partir de la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui les migrations de travail semblent laisser place à des formes plus complexes comme celles des non voyants maliens originaires des zones affectées par l'onchocercose ou des marabouts des régions sahéliennes vers les grandes capitales comme Abidjan, Accra, Dakar, Freetown, etc.

On notera que les migrations de retour constituent un phénomène marginal qui a été observé au cours des dix dernières années en particulier au Burkina Faso et, dans une moindre mesure, au Ghana ;

- **La migration politique** est fondée sur les conflits périodiques qui ont souvent pris l'allure de guerres civiles. Elle se manifeste sous la forme d'importants déplacements de population : réfugiés libériens en Guinée, Négro mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal, Tchadiens au Niger, etc.

##### 2. Les déterminants de l'exode de longue distance ont peu évolué dans le temps.



En effet, hier comme aujourd'hui, la migration de longue distance apparaît comme une stratégie de survie<sup>3</sup> qui prolonge la migration interne.

On notera qu'en Afrique de l'ouest, la crise économique des villes portuaires a favorisé le redéploiement des migrants vers des lieux toujours plus lointains.

Ainsi, les Wodaabe du Niger dont les chemins s'arrêtaient naguère à Accra ou Abidjan arrivent désormais à Dakar en passant par Freetown<sup>4</sup>; S'il y a une réelle interaction entre les causes de la migration internationale<sup>5</sup>, des mobiles plus spécifiques peuvent expliquer les mouvements : - pour certains groupes ethniques comme les Soninké de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal, les Mossi du Burkina Faso ou les Dogons du Mali, la migration est souvent interprétée, à l'image de la circoncision, comme un rite de passage ou une étape importante dans le cursus individuel<sup>6</sup>.

Il faut « partir pour être un homme », avoir un statut social ou une reconnaissance ;

- la présence de membres de la famille ou de voisins à l'étranger constitue bien souvent un facteur déclenchant. En effet, c'est le capital social dont l'une des formes d'expression est le réseau d'accueil et d'insertion plus ou moins bien structuré qui constitue l'un des principaux leviers de l'exode international.

Les fondements de l'exode des cerveaux sont à rechercher dans l'attractivité des pays riches mais aussi dans le caractère peu favorable de l'environnement africain notamment au plan politique ainsi que l'illustrent les départs massifs de cadres nigériens ou ghanéens lors de l'avènement des régimes militaires peu respectueux des principes démocratiques.

Outre leur caractère spontané, les nouveaux flux migratoires ouest africains doivent être appréciés comme relevant d'une circulation migratoire plus que d'un désir de fixation des acteurs dans les pays d'accueil<sup>7</sup>.

La féminisation progressive des flux constitue une grande nouveauté. Essentiellement masculine et jeune au début du siècle, la migration internationale est de plus en plus un lieu d'expression de femmes qui migrent seules et de manière autonome afin de satisfaire les besoins liés à leur statut de chefs de ménage.

La proportion de plus en plus importante de femmes n'est plus formée de simples des accompagnatrices mais de « femmes chefs de ménage ».

---

<sup>3</sup> Robin N., Lalou R. et Ndiaye M., Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national du Sénégal. EUROSTAT/NIDI/IRD, 1999.

<sup>4</sup> Boesen E., «Nomadisme et modernité. Les Fulbe-Wodaabe entre pastoralisme et culture mondiale», Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines 35, 2005.

<sup>5</sup> Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest/ OCDE, Le contexte socio-économique et régional des migrations ouest africaines, Paris : novembre 2006.

<sup>6</sup> Dupraz P., «Les enfants du jujubier. Le voyage dans la tradition orale sooninke», *Studia Africana* 6, 1995 (mars) : 69-82 ; Petit V., *Migrations et société Dogon* Paris : l'Harmattan, 1998.

<sup>7</sup> Fall P. D., « Travailler en circulant. La circulation en Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'ouest à L'Afrique du Sud », *Migrations-Société* 18 (107), 2006 : 233-251. **Selon le sexe (1960- 2005)**. Source: Division de la Population des Nations unies, 2006. **Proportion de femmes migrantes dans cinq pays ouest africains** Source: Division de la Population, Nations unies, 2006.

Les données disponibles indiquent que les femmes sénégalaises ou Burkinabé sont largement en avance sur les Sierra Léonaises, les Nigériennes ou les Mauritanienes.

Le tournant qui s'opère depuis quelques années dans la composition des flux migratoires va bien au-delà des considérations sexuelles.

Les migrantes d'un type nouveau qui sont repérées depuis plusieurs années dans le secteur commercial ne viennent plus seulement de micro territoires comme le Bénin, la Gambie ou le Togo mais d'une gamme plus large de pays. Engagées dans un commerce de va et vient, les Sénégalaises<sup>8</sup>, Guinéennes, Maliennes ou Sierra Léonaises se sont lancées, après les marchés nord africains, européens et américains à la conquête de l'Asie : l'émirat de Dubaï et la Chine notamment.

Dans sa configuration actuelle, l'espace migratoire ouest africain est certes un héritage de l'histoire mais il n'en porte pas moins l'empreinte d'événements récents comme la décolonisation, les cycles de sécheresse, la découverte de gisements de pétrole ou de phosphate, les conflits armés, etc.

Jadis fondés sur la complémentarité régionale, les flux migratoires repérés à l'échelle ouest africaine sont calqués sur les axes d'échange traditionnels revus et corrigés à la faveur des projets coloniaux<sup>9</sup>.

Ceux-ci ont donné lieu, au début du XIXe siècle, en particulier au sein de l'espace naguère sous contrôle français, à un modèle d'aménagement du territoire largement influencé par la politique d'exploitation des ressources naturelles et leur acheminement vers la métropole.

De fait, le schéma migratoire dit classique est marqué par une nette opposition entre deux territoires:

- les foyers de convergence des demandeurs d'emploi que sont les zones côtières notamment les grandes villes portuaires : la Côte d'Ivoire (près de 30 % d'étrangers avant la crise) ou le Nigéria depuis le boom pétrolier; l'hinterland qui correspond aux bassins de main-d'oeuvre à laquelle on fait appel dans la mise en valeur et l'exploitation des ressources minières ou agricoles : Haute- Guinée, Burkina Faso, Mali, Niger.

En dépit de légères modifications, on observe un relatif maintien de l'opposition historique entre ces *deux Afriques de l'ouest*.

Une autre caractéristique des mouvements migratoires concerne essentiellement la typologie des acteurs et l'organisation des flux. Dès lors que ces deux éléments ont en commun de subir l'influence du cadre normatif dans lequel ils ont vu le jour, deux grandes phases peuvent être isolées:

---

<sup>8</sup> Diop M-C., Les sociétés sénégalaises entre le global et le local. Paris : Karthala/UNRISD, 2002.

<sup>9</sup> Barry B. & Harding L. (éds), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest: Sénégal*. Paris: l'Harmattan, 1992; Manchuelle F., *Willing Migrants. Soninke Labor Diasporas, 1848-1960*. Athens - London, 1997



- la période coloniale marquée par une maîtrise et une gestion rigoureuses des flux au sein de territoires placés sous le joug d'une même puissance coloniale;
- l'accession à la souveraineté nationale qui se traduit, à partir des années soixante, par un laisser-faire dans le domaine de la migration de travail.

### 3/ Les migrations de travail à l'époque coloniale

Les travaux historiques indiquent que les migrations interafricaines du début du XXe siècle sont des mouvements organisés par l'administration coloniale française: travail forcé, affectation des fonctionnaires en l'AOF, main-d'oeuvre saisonnière vers les zones arachidières ou les plantations, activité commerciale sous l'égide des grandes maisons de commerce.

La méticuleuse organisation des flux migratoires répond au souci de satisfaire, à moindre coût, les besoins de la métropole. Les deux maillons de cette politique sont l'encadrement politique et l'exploitation des richesses des différents territoires.

Articulé autour des administrateurs venus de la métropole l'encadrement politique fait également appel à des *subalternes ou auxiliaires* qui sont les fonctionnaires et les ouvriers qualifiés. Ce sont les *Africains évolués* jouissant de nombreux privilèges dans les territoires d'affectation mais qui apparaissent aux yeux des populations du pays d'accueil comme des valets<sup>10</sup>.

Ces premières vagues migratoires ont favorisé l'implantation de communautés transnationales dans tous les pays d'Afrique en particulier dans les colonies de l'ancienne AOF. Les exemples les plus connus sont celui des Sénégalais de Guinée<sup>11</sup> et des Dahoméens (actuel Béninois) des pays du golfe de Guinée<sup>12</sup>.

La collaboration avec les *Blancs* [Européens] a forgé le réflexe de rejet ou de mépris qui colle, encore aujourd'hui, à la peau des ces *français noirs*. Pambo- Loueya (2003) décrit parfaitement bien le sentiment des populations autochtones vis-à-vis des étrangers: « *Le sénégalais importé comme soldat milicien, est «réputé» largement suffisant à contrebalancer les tendances belliqueuses du Pahouin [le Gabonais].*

*C'est donc à partir de la période de conquête que s'explique la présence presque exclusive à la fois dans les tâches de surveillance, de contrôle, voire d'encadrement des populations pour les différentes corvées, mais surtout, plus tard, celles de répression »<sup>13</sup>.*

---

<sup>10</sup> Mbokolo E., *Noirs et Blancs en Afrique équatoriale, les sociétés côtières et la pénétration française*. Paris: Mouton, 1981.

<sup>11</sup> Fall P. D., «Dynamique migratoire et évolution des réseaux d'insertion des Sénégalais à Conakry (République de Guinée)» (: 63-75), in: Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds), *Être étranger et migrant en Afrique au XX è siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*. Vol. 2: Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs. Paris: L'Harmattan, 2003.

<sup>12</sup> Challenor H. S., "Strangers as colonial intermediates: The Dahomeyans in Francophone Africa", (67-83), in Shack A. & Skinner E. P. (ed.), *Strangers in African Cities*. London: University of California Press, 1977.

<sup>13</sup> Pambo-Loueya C. F., «Les étrangers et le travail au Gabon : rapatrier unique solution?» (: 333-352),

Aux premières heures de la colonisation, l'exploitation des richesses naturelles s'est appuyée sur une main-d'oeuvre qui constitue, dans certains cas, un appoint indispensable à leur mise en valeur.

Elle est basée sur l'odieux système du travail forcé<sup>14</sup> qui fera place, en raison de son abolition en 1946, aux recrutements par des structures spécialisées dans les pays d'origine. C'est ainsi que «*les planteurs [de Côte d'Ivoire], réunis au sein du Syndicat agricole africain, établissent des relations avec les autorités traditionnelles voltaïques pour organiser le recrutement de travailleurs.*

*Avec le concours de recruteurs voltaïques, payés à la tête, les employeurs viennent embaucher directement dans les villages. Transports, revenus et statut de métayers sont des arguments alléchants qui motivent facilement le départ»<sup>15</sup>.*

Fondés sur la complémentarité régionale, les courants migratoires intra africaines s'appuient sur l'opportunité, pour les populations des zones défavorisées, de trouver des ressources additionnelles.

C'est le cas des *navétanes* ou migrants saisonniers qui partent du Fouta Djallon ou du pays mossi lors des récoltes de l'arachide au Sénégal<sup>16</sup>. Encore aujourd'hui les lignes ferroviaires du Dakar-Bamako<sup>17</sup> et de la RAN<sup>18</sup> sont les axes majeurs de la migration ouest africaine et les symboles vivants de la connexion des anciens territoires français.

L'ancrage de communautés transnationales dans les différents pays de la sous région est fondamentalement lié aux premières vagues d'artisans venus répondre aux besoins de leurs compatriotes installés dans un autre pays.

Dans le cas particulier de la migration sénégalaise vers les pays du golfe de Guinée, ces flux sont constitués pour une bonne part de tailleurs et de bijoutiers qui se sont appuyés sur le réseau communautaire pour accueillir, à leur tour, des membres de leurs familles.

---

in. Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds), Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion. Vol. 2: Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs. Paris: L'Harmattan, 2003.

<sup>14</sup> Fall B., Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946). Paris: Karthala, 1993.

<sup>15</sup> Blot O., Epiphénomènes burkinabé. Paris I–Panthéon-Sorbonne: Mémoire de DEA d'Etudes africaines, 2003.

<sup>16</sup> David P., Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours. Dakar/ NEA, 1980.

<sup>17</sup> La ligne de chemin de fer du Dakar-Niger relie Dakar (Sénégal) à Koulikoro (Mali). Elle se développe sur 1287 Km dont 641 Km au Mali et dessert de nombreuses villes sénégalaises (Thiès, Tambacounda, Kidira) et maliennes (Kayes, Kita, Kati, Bamako).

<sup>18</sup> Régie Abidjan-Niger, dénomination de la société de transports ferroviaires unissant la Côte-d'Ivoire au Burkina-Faso. Elle gère le chemin de fer qui dont les têtes de pont sont Abidjan et Ouagadougou.

C'est dans cet esprit que s'inscrit le rôle de premier plan de la mosquée sénégalaise de Conakry<sup>19</sup> dans l'insertion de différentes générations de migrants mais aussi dans la préservation de l'identité de groupe.

#### **4/ Des migrations organisées aux migrations spontanées.**

Contrairement aux mouvements de population de la période coloniale, l'accession à l'indépendance des Etats nations ne s'est pas accompagnée d'un maintien de la rigueur organisationnelle qui a toujours caractérisé les flux migratoires transfrontaliers.

Il faut noter avec force que le contrôle exercé par l'administration coloniale ne constitue nullement une entrave mais un souci de gestion optimale de la main-d'oeuvre. Devant l'inertie des autorités post indépendance, les migrations ont pris une tournure spontanée qui sera source de difficultés tant en terme d'accueil que d'insertion.

Le poids important de la migration de proximité fondée sur la géographie, l'unité culturelle et les traditions circulatoires reste très actuel: Maliens vers le Sénégal, Burkinabé (ex- Voltaïques) vers la Côte d'Ivoire, Ghanéens vers Togo, Nigériens vers le Nigeria, etc.

La spontanéité des mouvements de population conduit à une situation anarchique qui débouche, au gré des situations, sur des expulsions massives de ressortissants de pays triés sur le volet<sup>20</sup>.

En vérité, l'accession à l'indépendance des anciennes colonies d'Afrique a ouvert la voie à une «*libéralisation des flux qui se fondent sur un droit et une liberté de circuler arrachés au colonisateur*» (Entretien avec A. Bèye, Abidjan- Treichville, décembre 1999).

Ainsi que l'indiquent les réponses à une enquête menée auprès de migrants maliens installés dans des pays limitrophes entre 1960 et 1970, le choix du pays de destination n'est jamais fondé sur une bonne connaissance de l'environnement économique du pays d'accueil mais sur de vagues informations glanées auprès de compatriotes émigrés qui ne font jamais état de leurs réelles conditions de vie et de séjour.

La même enquête souligne que pour le panel sélectionné, la décision d'émigrer relève d'une initiative personnelle dont l'ambition est d'assurer la reproduction de la cellule familiale.

Le discours accueillant des *pères de l'indépendance* comme Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire, Ahmed Sékou Touré de Guinée ou Kwamé Nkrumah du Ghana a

---

<sup>19</sup> Fall P. D, op. cit. 21 Fall P. D., -"État-nation et migrations en Afrique de l'Ouest: le défi de la mondialisation". Paris: UNESCO-SHS, 2004 ; Amaizo Y. E. (cord.), L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun. Paris : L'Harmattan, 2002.

<sup>20</sup> Afolayan A. A., "Immigration and expulsion of ECOWAS aliens in Nigeria", International Migration Review XXII (1), 1988: 4 -27; Bredeloup S., « Expulsion des ressortissants ouest africains au sein du continent africain (1954-1995) », Mondes en développement XXIII (91), 1995 : 117-129.

pendant longtemps constitué un lit favorable à l'implantation de communautés africaines des pays en construction mais, les appels à l'unité et au panafricanisme se sont très vite heurtés aux sirènes de la « balkanisation ».

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que si le colonialisme a favorisé l'éveil nationaliste, c'est aussi sous la colonisation française que l'Afrique de l'ouest a connu - en l'occurrence avec l'AOF (1895-1958) - sa seule véritable expérience d'intégration territoriale.

Malgré la politisation des espaces et la crispation qui procèdent des multiples crises ou des dérives identitaires, la porosité historique de la sous région se poursuit en dehors de tout cadre institutionnel<sup>21</sup>.

La connexion des espaces qui en résulte est lisible tant au niveau des dynamiques spatiales que des pratiques quotidiennes qui coïncident rarement avec le cadre étatique<sup>22</sup>. Indifférentes aux frontières politiques et aux zones monétaires, la mobilité est essentiellement animée par des groupes ethniques dont les traditions commerçantes se sont professionnalisées au fil des siècles<sup>23</sup>.

À travers la figure emblématique de la *Nana Benz*<sup>24</sup>, les femmes constituent un important lubrifiant dans le fonctionnement des réseaux marchands qui constituent la face la plus visible de la mobilité des hommes et des biens.

Celle-ci est structurée autour de trois grands pôles de circulation migratoire:

- le secteur du Golfe du Bénin dont le centre le plus actif est Cotonou ;
- le pôle central articulé autour de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Burkina Faso et de l'est du Mali;
- le bloc ouest qui correspond peu ou prou à la Sénégalie historique.

### **5/L'état actuel de la circulation migratoire en Afrique de l'ouest**

Ainsi qu'il ressort de l'exploitation des résultats de l'enquête REMUAO effectuée entre 1988 et 1992, trois tendances majeures caractérisent la migration ouest africaine:

- une accélération des flux migratoires entre les sept pays étudiés avec 1,8 millions de migrations observées;
- à l'exception notable du Burkina Faso, l'ensemble des pays enquêtés a un solde migratoire négatif;
- les flux migratoires contemporains ne correspondent plus à un déferlement des populations rurales vers les villes capitales encore moins des régions enclavées vers les pays côtiers.

---

<sup>22</sup> Bach D. C. (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Paris: Karthala, 1998 ; Igue J. O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*. Paris: Karthala, 1995 ; Mbembe A., « Les frontières mouvantes du continent africain », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999 : 22-23; Bonte P., « Les commerçants « Marocains » et autres dans l'Adrar mauritanien. La vocation commerciale des Maures » (: 231-250), in : Marfaing L. & Wippel S., (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*. Paris/ Berlin: Karthala-ZMO, 2004. Traoré S. & Bocquier Ph., *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'ouest*. Paris : L'Harmattan, 2000.

<sup>23</sup> Grégoire E. & Labazée P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Pratiques et logiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris : Karthala-Orstom, 1993. ; Pourtier R., *Atlas de la Zone Franc en Afrique subsaharienne. Monnaie, économie, société*. Paris : La Documentation française, 1995.

<sup>24</sup> Sengel M., « Nana-Benz de Nouialles », *Hommes et Migrations*, n° 1224, mars-avril 2000 : 71-78 ; 11.

Si l'on note une plus grande propension des Africains à s'expatrier, les restrictions notées çà et là constituent un frein à l'intégration régionale voire continentale.

Un rapide survol des flux migratoires indique qu'ils ont subi, lors des vingt dernières années, de profondes mutations.

Le changement de cap opéré depuis 1985 est sous tendu par plusieurs facteurs d'importance inégale. Ils viennent s'ajouter, de manière concomitante, à la morosité économique et peser lourdement sur le destin du migrant. Quels sont les fondements de cette évolution? Comment se traduisent-ils dans les faits ?

## **6/ Les fondements du protectionnisme migratoire africain: les migrants «boucs Émissaires»**

La variable économique, considérée comme vecteur ou fondement du protectionnisme constitue certes un postulat indéniable dans la compréhension de l'attrait, puis de la répulsion vis-à-vis de travailleurs migrants mais elle n'en demeure pas moins un paradigme<sup>25</sup>.

Aussi peut-on affirmer que son impact sur les expulsions est réel, mais d'autres considérations entrent en ligne de compte. Il y a d'ailleurs lieu de noter qu'il existe un réel décalage entre les mesures d'expulsion et l'adoption de textes législatifs en matière d'immigration.

D'une manière générale, la dégradation des conditions de vie et l'absence de perspectives de relance ayant conduit à la dévaluation du franc CFA, en janvier 1994, constituent un facteur décisif de la précarisation de la condition d'émigré.

Elle a largement entamé l'hospitalité des populations du pays d'accueil vis-à-vis de « celui qui vient manger son pain ». Il en résulte que l'interrogation sur les mesures visant à limiter l'immigration et leur affirmation appelle d'autres paramètres au premier rang desquels figurent la croissance démographique et l'évolution politique des pays d'accueil.

En effet, le comblement progressif du vide démographique par une croissance naturelle soutenue et les efforts de formation professionnelle laissent peu de place à l'immigration, mais cette assertion n'est valable que dans le secteur formel. De nombreux exemples montrent que les dispositions restrictives n'ont que peu d'effets sur l'insertion économique des étrangers.

Ces derniers sont plus actifs dans le secteur informel dont ils contrôlent, à la faveur de stratégies transnationales, des pans entiers notamment l'approvisionnement en denrées de première nécessité et en biens d'équipement.

Le facteur déterminant, dans les fondements de l'attitude anti-migratoire, est sans aucun doute l'évolution politique qu'a connue l'Afrique dans les années 90.

En effet, si le Parti -Etat pouvait à lui seul influencer voire réprimer les sentiments xénophobes, le vent de la démocratie a pesé d'un poids certain sur les comportements des autorités.

On retrouve ici la question du seuil de tolérance en matière d'immigration – largement battue en brèche par des études scientifiques – dont le rôle sera décisif dans l'attitude des autorités gouvernementales vis-à-vis de la présence étrangère.

Le malaise social relayé par les médias est pris en compte par quelques hommes politiques devenus les porte-drapeaux d'un sentiment national ou nationaliste en développement.



Ainsi, à partir de 1990, la question de l'immigration devient un thème central dans le discours politique ouest africain. Les positions ouvertement xénophobes de la population sont reprises par les opposants qui s'en prennent violemment aux régimes en place.

## **II- Les migrations ouest africaines vers les autres continents**

S'il est vrai qu'aucun pays africain ne figure parmi les dix premiers pays d'émigration de la planète, le taux net d'émigration (rapport entre la population migrante et la taille démographique) reste très élevé dans la quasi-totalité des pays ouest africains.

Il faut toutefois relever, qu'en dépit de la forte pression migratoire, que connaissent certaines parties du continent et l'accélération du phénomène, l'idée d'invasion africaine souvent brandie par les tenants du protectionnisme migratoire s'avère exagérée. En effet, le volume total des flux est largement en deçà des vagues migratoires européennes qui se dirigèrent vers l'Amérique au siècle dernier.

De nos jours, les migrations internationales ouest africaines sont principalement intra régionales avec 88, 44 % des flux. L'Europe et l'Amérique n'en accueillent qu'une faible proportion avec respectivement 9 % et 0, 02 % des flux des années 2000.

### **/L'exode vers les anciennes métropoles coloniales reste prépondérant**

La reconstruction de l'Europe d'après-guerre marque un important tournant dans la migration transcontinentale ouest africaine. Le quartier parisien de Montreuil est aujourd'hui le plus grand village soninké au monde du fait de l'impressionnante concentration des populations originaires des régions de Kayes au Mali, de Sélibaby en Mauritanie et de Bakel au Sénégal.

Même si l'on observe un ralentissement de l'expatriation vers les anciennes métropoles coloniales, celles-ci se maintiennent en tête des pays d'accueil de ressortissants de pays d'Afrique de l'ouest. Ainsi, les Capverdiennes et les Bissau guinéennes empruntent préférentiellement les sillons tracés par la colonisation et figurent parmi les cinq plus importants groupes étrangers au Portugal avec respectivement 64 300 et 25300 individus en 2004.

Il en est de même des Sénégalais, des Nigériens ou Maliens pour qui la France reste la première destination avec respectivement 82 100, 3 400 et 40 200 migrants en 2000. De leur côté, les Gambiens et les Sierra Léonais s'exilent volontiers au Royaume Uni où ils sont respectivement au nombre de 3 900 et 1 7 00 individus en 2000.



**CHAPITRE 2 :**  
**RAPPORT FINAL DU COLLOQUE**  
**DES SOCIETES CIVILES OUEST AFRICAINES SUR LES MIGRATIONS ET LE**  
**DEVELOPPEMENT**

**THEME : Quelles stratégies des organisations des sociétés civiles pour impulser plus de cohérence dans les politiques migratoires en vue d'un développement humain durable ?**

**Introduction :**

Depuis quelques années, les organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest et du Nord ont commencé à s'organiser pour faire valoir leurs analyses et propositions pour des politiques en matière de migration et de développement au service des populations.

C'est dans cette perspective qu'ils ont organisé, sous l'égide du CONGAD et du CNCD un Colloque international à Dakar (Sénégal) du 12 au 14 octobre 2009.

En effet, l'objectif de ce colloque est de soutenir la construction d'analyses concertées des sociétés civiles africaines et européennes sur les politiques migratoires développées ou proposées à leurs Etats à tous les niveaux (national, sous régional, régional et international). Le colloque a également enregistré la participation des organismes inter gouvernementaux comme l'OIM et la croix Rouge.

Ce rapport final qui consacre les actes du Colloque est construit autour de trois points essentiels. Il s'agit de :

1. La Cérémonie d'ouverture,
2. Les présentations et Communication en panel,
3. Les débats et discussions générales
4. **Les recommandations finales**

**1- Cérémonie d'ouverture**

Les travaux ont débuté par un rappel des objectifs du colloque et une analyse du contexte de la migration comme étant un phénomène qui a toujours existé mais aussi considérée comme un droit reconnu par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme ( article 13).

Le discours d'ouverture prononcé par le Président du Conseil d'administration du CONGAD a mis l'accent sur les différents enjeux liés à la migration et le développement. Il a aussi insisté sur la participation de la société civile africaine et européenne en terme d'analyses et de propositions d'alternatives face aux multiples violations de droits dont sont victimes les migrants.



Par ailleurs, il s'est interrogé sur l'efficacité des réponses de nos politiques en ce qui concerne les stratégies de développement et invite les acteurs de la société civile à plus de synergie.

## **2 -Les présentations et Communication en panels.**

Les différents panels ont débuté par une introduction générale du professeur Papa Demba FALL de L'Institut Fondamental de l'Afrique Noire (IFAN) sur « les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : évolution historique et perspectives d'avenir».

Dans son exposé, M. FALL a fait un rappel panoramique de la migration dans le processus du peuplement des pays africains et sa relation avec développement socio-économique. Contrairement à ce qui est véhiculé à travers les médias et les décideurs politiques, il a souligné la prédominance de flux migratoires intra régionaux (plus de 80%) contre seulement 9% qui se déplacent de l'Afrique vers l'Europe. Il a insisté sur les migrations internationales au sein de l'Afrique Occidentale, les migrations Ouest africaines vers le reste du Monde avant d'aborder les enjeux et défis de la mobilité internationale en Afrique de l'Ouest.

En guise de conclusion, il est revenu sur la nécessité de :

- Produire une connaissance plus fondée des flux migratoires,
- Une gestion du fait migratoire guidée par trois principes fondamentaux (une mesure quantitative plus systématique des flux migratoires; la prise en compte de la dimension dynamique du phénomène notamment l'accueil et le transit des étrangers sur les territoires nationaux ; assurer la représentation de la diaspora au plan national afin de l'impliquer dans les programmes de développement) ;
- Instaurer un dialogue politique à la faveur de la mise sur pied d'un cadre de concertation.

A la suite de Monsieur FALL, différents panels ont été animés par des personnes ressources issues des sociétés civiles africaines et Européennes. Les thématiques ont porté notamment sur :

- La politique migratoire européenne vis-à-vis de l'Afrique et des pays du Sud par Oumou Zé (CNCD Belgique)-
- Externalisation de la gestion de l'immigration irrégulière : l'exemple du Maroc par Hicham Rachidi (GADEM)
- Accords de réadmission entre la France et les pays africains par Gwen de Jacquelot (CIMADE)
- Quelle politique ou quelles directives sur les gestions migratoires au niveau de l'Union africaine ? Quelles opportunités de développement de cadres politiques et juridiques ? L'Union Africaine a-t-elle une politique ou des directives sur les questions migratoires ? par Jean J. MBELLE (Cameroun)
- Récits d'acteurs et témoignages de migrants (Mali, Maroc et Sénégal)



- Sociétés civiles africaines, migrations et développement : une vision des migrations centrée sur les droits et le développement durable : analyses des OSC par M. MBOW (Mauritanie) et M. Jean J. MBELLE (Cameroun)
- Programmes et initiatives en cours en Afrique et leurs impacts dans les interventions des OSC et les relations Nord-Sud (Cap Vert), OIM et Centrales syndicales
- Analyse des accords bilatéraux existants : UE –Afrique : Migrations et développement solidaire et les stratégies mises en œuvre par M. Ousmane Diarra (Mali), Mme Aby SARR (USE Sénégal), Gwen (CIMADE).

### 3- Les débats et discussions Générales

Les exposés faits durant ces trois jours ont donné lieu à des discussions riches et variées. Aussi la plupart des participants ont laissé éclater leurs colères et leurs indignations face aux nouvelles mesures notamment la directive retour, les accords de réadmissions, les accords de gestion de flux migratoires etc.

Ainsi, les intervenants ont abordé successivement des points relatifs à :

- La nécessité d'une prise de conscience sur l'urgence de la mobilisation sociale et la redynamisation des moyens de contre-pouvoirs,
- La production d'une connaissance plus fondée sur les migrations,
- La nécessité de pousser les Etats à élaborer des politiques migratoires respectueuses,
- L'importance de prendre la migration non pas comme un « problème » mais un facteur de développement durable et d'interculturalité.
- L'urgence de lutter contre les expulsions arbitraires.

Les interventions ont également mis l'accent sur :

- Le chantage politique lié à la criminalisation ou l'instrumentalisation du phénomène migratoire,
- L'aide au développement utilisée par l'UE comme un moyen de pression sur les Etats africains,
- Les injustices et les traitements inhumains subis par les expulsés et les rapatriés,
- Les conséquences des politiques migratoires,
- Les impacts des discours et des déclarations et leur application sur le plan juridique notamment dans la mobilité et de la protection des personnes.
- La nécessité d'une vulgarisation et le respect des instruments juridiques sur les plans nationaux, sous régionaux et internationaux pour lutter contre l'ignorance du cadre juridique et légal
- L'urgence de mener des campagnes de sensibilisation des citoyens sur leurs droits,
- la défense des droits des migrants par une mobilisation de tous les acteurs de la société civile,
- Le développement d'une dynamique de concertation entre les OSC pour plus d'efficacité dans la mobilisation sociale.
- L'implication des organisations de jeunes en Afrique dans les processus de décision au niveau international,
- La promotion du multiculturalisme pour lutter contre toutes les formes de barrières et de discrimination,



- La volonté de créer une fédération des syndicats pour mieux défendre les travailleurs au niveau des instances internationales,
- La nécessité de renforcer la diplomatie gouvernementale et non gouvernementale pour mettre la pression sur les Etats et organisations transrégionales,
- Le besoin de faire une auto-analyse et une autocritique au niveau des organisations de la Société civile,
- La nécessité d'une coordination euro-africaine des syndicats pour défendre les migrants,
- L'urgence de défendre les migrants dans les prisons africaines,
- Le travail d'interpellation et de collaboration avec les parlementaires sur les questions de la migration,
- La mise en place de stratégies régionales pour faire face à de grands ensembles tels que l'Union Européenne.

#### **4- Recommandations et perspectives**

Les différentes interventions ont permis de formuler recommandations et perspectives suivantes:

1. Définir une compréhension commune des questions de migrations en rapport avec le respect de la dignité humaine,
2. Approfondir l'analyse et les argumentaires juridiques sur les droits des migrants et promouvoir un dialogue politique et citoyen pour un développement humain durable,
3. Intégrer les processus de prise de décisions au niveau de la CEDEAO, de l'Union Africaine pour une meilleure prise en compte des droits des migrants,
4. Mettre en place un code de bonne conduite signé entre les ONG pour favoriser le respect des engagements, des principes de transparence et de bonne gouvernance,
5. Réfléchir sur la mise en place d'une Plateforme africaine des organisations de la société civile en 2010 pour renforcer les synergies,
6. Former les parlementaires africains afin qu'ils défendent la cause des migrants,
7. Mettre en place une feuille de route et un agenda commun des sociétés civiles africaines pour mieux préparer les rendez-vous internationaux,
8. Vulgariser le projet de Charte mondiale des migrants pour une meilleure appropriation des acteurs de la société civile au niveau international,
9. Capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques liées aux résistances et alternatives contre les politiques européennes sur la migration,
10. Développer des stratégies régionales sur les migrations pour faire face aux grands ensembles tels que l'union Européenne,



### **Conclusion :**

Le colloque des sociétés civiles africaines et européennes sur les migrations et le développement s'est tenu du 12 au 14 octobre 2009 à Dakar. Il a permis durant trois jours d'aborder à la fois plusieurs questions liées aux enjeux politiques, historiques, socio-économiques et culturels de la migration. Tout en insistant sur le non respect des droits des migrants et de leurs familles, constatés dans nos différents pays, les participants ont déploré la gestion actuelle de la migration marquée par la signature d'accords de réadmission entre la plupart des pays africains et l'Union Européenne qui permettent d'expulser des africains ce qui est une violation de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme. Au-delà de ces questions, le colloque a permis un partage d'expériences sur les différentes stratégies mises en œuvre par les acteurs de la migration et qui ont abouti à des résultats importants.

Forts de ces analyses et partages des bonnes pratiques sur la migration, des perspectives ont été dégagées avec une nécessité qui s'impose d'avoir un agenda commun. Cet agenda sera ponctué par des moments de mobilisations, de sensibilisation, de formation, d'étude sur le droit des migrants. L'urgence est donc de renforcer les outils de plaidoyer sur les positions communes aux niveaux national, sous régional et international. Pour cela, le Colloque a instruit les participantes et participants à se mobiliser autour d'un agenda commun qui porterait entre autres sur les questions et actions suivantes.



## **ANNEXE 1 :**

Compte tenu des enjeux et de l'engagement constaté des uns et des autres, le Colloque, a mis en annexe, les recommandations ci –dessous.

Il s'agit notamment :

### **D'Envisager**

1. Une implication à la Révision des Accords de Cotonou, avec une Mobilisation sociale renforcée sur les APE, en phase terminale,
2. Une Plainte commune contre les Etats qui pratiquent des politiques migratoires inhumaines, en se basant sur les instruments juridiques,
3. Une Saisine de la Commission Africaine ou la Cour de la justice de la CEDEAO,
4. Un Dispositif d'observatoire commun renforcé au niveau des frontières,
5. Une Journée d'action internationale et sous régionale,
6. Un Mécanisme de partage d'infos et d'agendas à travers les réseaux Internet ou intranet,
7. Une participation thématique au FSM 2011, à Dakar, et au Forum d'Athènes, mais aussi un Forum thématique à Niamey, en 2010, par exemple, (Migration, environnement et développement durable),
8. Un Evènement international sur le co-développement à Tanger (MED.DAYS), pour y vulgariser la Déclaration de Dakar,
9. Une co-célébration de la Journée internationale de la migration, le 18 décembre)
10. Une célébration thématique de la Journée internationale de la femme,
11. Une Conférence euro-africaine sur les migrations,
12. Un Anniversaire partagé de Ceuta et Melilla,
13. Une Co-célébration de la Journée internationale des réfugiés (20 juin)

Le Colloque donne mandat au Comité de suivi de :

### **Mandat du comité**

- Veiller à la réalisation de ces recommandations,
- Répertorier les rendez vous et évènements internationaux puis les diffuser (sous région et plan national)
- Finaliser les drafts des Actes, de les imprimer si possible et puis de les envoyer aux participants

C'est dans ce même sens que se situe le document ci –dessous qui consacre une sorte de profession de foi des participants, sous le nom de déclaration d'engagement.

## **Annexe 2**

## **Déclaration d'engagement**

Au terme de trois journées de travail en commun, les participants et participantes au colloque international des sociétés civiles euro-africaines sur les migrations et le développement humain durable et solidaire,

**Se remémorant** des événements de Ceuta et Melilla (frontière Maroc- Espagne) en 2005 et rendant hommage aux victimes de ces dramatiques événements et à toutes les victimes des politiques migratoires mises en œuvre par l'Union européenne et sous traitées à certains gouvernements africains complices,

**Exprimant** leur solidarité avec la lutte légitime du peuple guinéen contre la dictature sanguinaire qui réquisitionne les aspirations légitimes des guinéens (es) à la dignité et à la démocratie,

**Dénonçant** les politiques de quotas se basant sur la chasse, l'enfermement et l'éloignement des migrants menées en Europe et dans les pays du sud,

**Réaffirmant** leur volonté de mettre leurs compétences et leur expérience au service de la mise en œuvre des principes de respect des droits humains et de mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement inclusif humain, durable et solidaire,

Exprimant leur désapprobation, et de plus en plus,

### **S'engagent :**

Sur la base des principes du développement inclusif et de l'approche basée sur les droits humains, à œuvrer en commun pour :

1. **Rendre visibles** les luttes pour la dignité et pour le respect de leurs droits humains intrinsèques, menées par les migrants et les organisations qui leurs viennent en soutien dans l'espace euro-africain,
2. **Sensibiliser** l'ensemble des sociétés civiles euro-africaines aux obstacles au développement que constitue la mise en œuvre de politiques migratoires utilitaristes, se basant sur l'entrave à la liberté de circulation et sur le chantage au développement,
3. **Réaliser un état des lieux** des sociétés euro-africaines afin d'identifier les barrières qui empêchent ou entravent le développement humain durable et solidaire et proposer les alternatives adéquates,
4. **Renforcer les capacités** des migrants, de leurs organisations et des organisations de soutien en organisant des ateliers de formation et d'explication des conséquences des politiques migratoires,
5. **Favoriser les échanges de bonnes pratiques et les synergies** avec les Organisations des autres dynamiques au niveau régional et international.



**Demandent** aux gouvernements de l'espace euro-africain et aux organisations intergouvernementales :

- **De s'abstenir** de toute stratégie visant à imposer la conditionnalité de l'aide publique au développement, par la collaboration dans la mise en œuvre de programmes se basant sur la remise en cause des droits fondamentaux tel qu'il sont universellement reconnus et notamment le droit à la liberté de circulation et le droit légitime à l'accès au développement,
- **De consulter de manière effective** les organisations des sociétés civiles euro-africaines dans toutes les initiatives entreprises par les différents corps d'Etats dans le domaine de la migration et du développement,
- **De travailler en partenariat** avec elles, pour la mise en œuvre de la présente déclaration d'engagement,

**Fait à Dakar le 14 Octobre 2009,**

**Le Colloque.**



## ANNEXE 3 :

### CONTRIBUTION DE L'UNSA.

**« Sociétés civiles africaines, migrations et développement : une vision des migrations centrées sur le droit et le développement durable : une analyse du mouvement syndical »,**

Le lien nous semble évident, entre l'ampleur du phénomène migratoire et les cultures de nos sociétés - des communautés qui bougent, se brassent pour de multiples raisons depuis l'ère des grands empires africains à l'époque médiévale d'une part - et l'économie moderne, la situation de sous- développement, de pauvreté consécutive à l'échec des politiques de développement économique et social, d'autre part.

#### **1- Position du problème**

Pour le mouvement syndical, les migrations relèvent essentiellement, de la mobilité du capital et du travail : c'est une donnée permanente des rapports économiques et sociaux dans le contexte de la mondialisation ; en cela, elles adressent les programmes et plans d'action du mouvement social des travailleuses et travailleurs.

La mobilité est essentielle pour le développement de nos pays du sud au regard de l'importance de la manne financière dégagée : deux fois le montant de l'aide au développement en Afrique de l'ouest. On estime dans le monde, à 40 millions, le nombre de nouveaux travailleurs du sud qui s'ajoutent à la main-d'œuvre mondiale, selon les statistiques des Nations Unies.

60% de la population en Afrique au sud du Sahara, vivent sous le seuil de la pauvreté avec moins de deux dollars par jour. Les 50% sont dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar/jour.

On estime au Sénégal, que 60% des infrastructures et équipements communautaires sont financés par les émigrants, et dans les zones de grand départ vers l'Europe, les Etats-Unis et l'Afrique centrale et de l'ouest, comme le pays soninké et pulaar, la quasi- totalité des infrastructures sont réalisés par les émigrants. En outre, il n'est pas exagéré de dire que le Sud finance largement le développement du Nord, au regard de la forte contribution au fonctionnement de larges secteurs de l'économie, sans compter l'apport de chercheurs, d'universitaires et cadres de très haut niveau, qui sont venus s'installer ou n'ont pas regagné leur pays après les études. De manière plus prosaïque, plus de 80% des richesses sont entre les mains de 20% environ de la population mondiale ; cette situation est consécutive à l'échange inégal, à la détérioration des termes de l'échange, dont parlaient justement Pierre Jallet (le pillage du tiers-monde), Amine et Senghor, dans leurs nombreuses contributions sur la question.



L'économie d'échange dans des secteurs de forte employabilité comme l'agriculture est conçue dans nos pays, de sorte que la plus-value est redistribuée au nord tandis que l'agriculteur africain devient une sorte de paria obligé de quitter sa terre pour grossir le rang des travailleurs urbains, eux-mêmes connaissant la grande précarité d'emploi. Cet aspect a été aussi longuement abordé par Bernard Founou du Forum du tiers monde dans ses travaux.

Les travailleurs sans emploi, en travail informel ou en situation de chômage longue durée, sont activement impliqués dans les flux migratoires vers les pays développés aux côtés des ruraux ou des actifs du secteur de la pêche en grande difficulté face au pillage des ressources halieutiques, au travers d'accords iniques entres autres, avec l'union européenne.

C'est dire que rien ne doit empêcher la mobilité du travail afin de corriger pour ainsi dire, les déséquilibres qui existent dans la coopération internationale, elle-même déséquilibrée au détriment du sud. Il en est de même de la mobilité du capital qui relève des règles fondamentales de la mondialisation.

C'est pourquoi, rien ne devrait enfreindre non plus les dispositions engageant les Etats parties à respecter le contenu de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, en faisant de la libre circulation et du droit d'asile une réalité intangible.

Or, la situation économique et sociale continue à se détériorer comme conséquence de l'échec des politiques édictées par les principaux bailleurs de fonds en Afrique au sud du Sahara notamment. Après l'échec des Plans d'Ajustement structurel (P.A.S.), la gouvernance des nouvelles politiques issues de l'initiative Pays pauvres très endettés (P.P.T.E.) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté inscrite dans les Objectifs du millénaire pour le développement (O.M.D.), n'a pas apporté la preuve de son efficacité pour faire face aux problèmes à la source de l'émigration spécifiquement vers le nord.

Le taux de chômage reste très élevé, l'employabilité du secteur moderne très faible, le déficit en travail décent très élevé et les politiques timides mises en œuvre comme alternatives au départ des jeunes et des travailleurs n'ont pas d'impact encore dans la vie sociale. Il s'y ajoute les limites de l'aide au développement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle.

## **2- Les droits sociaux et la migration: quelle perception des centrales syndicales**

Le mouvement syndical est partie de la société civile et en revendique tout le contenu sémantique ; son action se situe au cœur des politiques de contrôle citoyen sur les institutions dans le cadre du partenariat inscrit dans ses relations professionnelles. Les politiques migratoires dans leur nécessaire refondation sur la base du respect des droits économiques sociaux et culturels intéressent fondamentalement le monde du travail.



Or le droit à la libre circulation et à l'établissement aux fins de travail, de loisir ou de sécurisation humanitaire implique aussi, et activement, le monde du travail. C'est dire que les instruments de protection juridique et humanitaire valent aussi dans leur appropriation et leur respect pour les travailleurs du sud.

Au quotidien, le mouvement syndical vit les rapatriements forcés, les refoulements et toutes les autres entraves aux droits humains.

Les conditions d'emploi et de service dans les pays du nord, auxquelles sont soumis des centaines de milliers de travailleurs, victimes du non droit, du travail au noir, constituent autant de violations des normes internationales du travail, des conventions 87 et 98, 143, singulièrement de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Une politique migratoire au cœur du développement humain durable, fondée sur le respect des droits humains dans l'esprit et la lettre de la Déclaration universelle, pour le mouvement social des travailleuses et travailleurs, place au centre le respect inconditionnel du travail décent.

En effet, dans une très large mesure, le travail décent, fondé entre autres sur la protection sociale dans ses différents volets, procure de meilleurs revenus, assurent une plus grande sécurité dans l'environnement du travail et par extension à l'ensemble de la famille ; c'est dire qu'un accompagnement normatif du travail est facteur de durabilité dans les conditions de vie et constituent enfin, une alternative à l'émigration dans les conditions souvent d'extrême précarité.

Il s'y ajoute que le mouvement migratoire touche aussi les jeunes et les enfants pourtant protégés par des conventions au nombre desquelles, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, les instruments normatifs de la C.E.D.E.A.O. avec La charte de l'enfant africain. Les syndicats qui luttent contre les pires formes du travail des enfants, sont aussi intéressés par les phénomènes de mobilité, relativement à cette catégorie sociale. C'est aussi le contenu des plateformes syndicales sur la migration et les politiques de renforcement des capacités des ressources humaines. Le mouvement syndical recommande à la société civile dont il est membre actif, de s'impliquer activement dans les politiques migratoires dans le respect de son identité, de son indépendance et de ses missions de contrôle citoyen. Pour cela il lui faudra venir à bout de ses faiblesses dans ses obligations de participation résolue aux processus d'adoption, de révision des normes juridiques ; en partenariat avec les pouvoirs publics, il lui faudra produire les rapports contradictoires au besoin, procéder à des commentaires libres.

C'est le cas pour les mandants syndicaux, invités à prêter beaucoup attention au travail de la commission d'application des normes. De front avec les autres composantes de la société civile, il faudra faire preuve encore de plus grandes capacités, comme c'est le cas au cours de ce colloque, nous semble t-il,



d'anticipation dans le contexte actuel d'harmonisation des politiques migratoires en Europe, mais aussi de coopération bilatérale ou multilatérale Nord/Sud sur les politiques de réadmission. L'UNSA rappelle enfin quelques contenus de quelques instruments normatifs en matière de migration :

### **Les huit conventions fondamentales de l'OIT**

- Convention 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),
- Convention N°98 concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective (1949),
- Convention N°100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (1951),
- Convention N°105 concernant l'abolition du travail forcé (1957),
- Convention N°111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958),
- Convention N°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973),
- Convention 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999),
- Convention N°118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale),
- Convention N°102 concernant la sécurité sociale (norme minimale),
- Convention N°157 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale et la Recommandation N°167,

L'OIT a confirmé outre ces 8 conventions prioritaires parmi les 12. Les 4 autres sont :

- La C 112 sur la politique d'emploi,
- La C 81 sur le respect du travail,
- La C 129 sur l'inspection du travail dans l'agriculture,
- La C144 sur les consultations tripartites

Ces dispositions viennent renforcer les protocoles additionnels parmi lesquels :

- Le protocole additionnel de la Convention des Nations -Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ratifiée par le Sénégal le 27 octobre 2003

### **Quelques standards minimum internationaux concernant la protection des travailleurs migrants :**

Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : son fondement, c'est la liberté de libre circulation de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. **Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990**



## **La convention sur la liberté de circulation de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille :**

### **Article 8**

Les travailleurs migrants et les membres de leur famille sont libres de quitter tout Etat y compris leur Etat d'origine. Ce droit ne peut faire l'objet que de restrictions prévues par la loi, nécessaire à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé et de la moralité publique, ou des droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par la présente partie de la convention.

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit à tout moment de rentrer et de demeurer dans leur Etat d'origine.

## **Non discrimination pour tous les travailleurs migrant**

### **Article 7**

Les Etats partie s'engagent conformément aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à respecter et à garantir à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction, les droits reconnus dans cette présente convention sans distinction aucune de sexe, de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion ou de conviction, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de nationalité, d'âge, de situation économique, de fortune, de situation matrimoniale, de naissance ou de toute autre situation.

## **Conditions d'expulsion**

### **Article 22**

1. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ne peuvent faire l'objet de mesures d'expulsion collective. Chaque cas d'expulsion doit être examiné et tranché sur une base individuelle.
2. Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ne peuvent être expulsés du territoire d'un Etat partie qu'en application d'une décision prise par l'autorité compétente conformément à la loi.
3. La décision doit être notifiée aux intéressés dans une langue qu'ils comprennent. Sur leur demande, lorsque ce n'est pas obligatoire, la décision leur est notifiée par écrit et sauf circonstances exceptionnelles, justifiées par la sécurité nationale, elle est également dûment motivée. Les intéressés sont informés de ces droits avant que la décision soit prise, ou au plus tard au moment où elle est prise.
4. En dehors des cas où la décision finale est prononcée par une autorité judiciaire, les intéressés ont le droit de faire valoir les raisons de ne pas les expulser et de faire examiner leur cas par l'autorité compétente, à moins que des raisons impératives de sécurité nationale n'exigent qu'il n'en soit autrement. En attendant cet examen, les intéressés ont le droit de demander la suspension de la décision d'expulsion.

**Pleins succès** au colloque des sociétés civiles ouest africaines sur les migrations et le développement !

Hady GUEYE, Coordonnateur du Projet Migrations De L'UNASAS/CC.OO. Fondation Paix et Solidarité d'Andalousie. [adiguey@yahoo.fr](mailto:adiguey@yahoo.fr)



## Annexe 4

### **Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation**

Nous, acteurs des sociétés civiles d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et d'Europe, réunis en Conférence non gouvernementale euro-africaine les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2006 à Rabat, indignés par la guerre aux migrants qui s'amplifie d'année en année le long des côtes méditerranéennes et atlantiques, refusons la division de l'humanité entre ceux qui peuvent circuler librement sur la planète et ceux à qui cela est interdit, refusons également de vivre dans un monde aux frontières de plus en plus militarisées qui segmentent nos continents et veulent transformer chaque groupe de pays en forteresse.

Considérant que le respect de ce droit fondamental qu'est la liberté de circulation telle qu'énoncée dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 est une condition préalable à l'exercice des autres droits fondamentaux, et que cet article 13 posant comme un droit fondamental celui de pouvoir quitter son pays signifie nécessairement celui de pouvoir s'installer dans un autre pays ;

Considérant que les restrictions actuelles à la liberté de circulation restreignent uniquement celle des plus pauvres et reflètent non seulement la montée en puissance des nationalismes xénophobes mais aussi la peur élitiste des populations défavorisées ;

Considérant que, contrairement aux idées reçues, et comme l'a reconnu la CNUCED dans son rapport de 2004, c'est encore l'Afrique qui finance l'Europe alors que les écarts de revenus par habitants entre l'Europe et l'Afrique ne cessent de s'accroître ;

Considérant que les politiques sécuritaires font croire que les migrations sont un problème et une menace alors qu'elles constituent depuis toujours un phénomène naturel et que, loin d'être une calamité pour les pays développés, elles constituent un apport économique et culturel inestimable ;

Considérant que les mesures sécuritaires ne mettront pas fin aux flux migratoires, induits par de multiples facteurs, et que les expériences historiques de libre circulation des personnes ont montré que celle-ci ne limite ni la souveraineté ni la sécurité des Etats qui sont davantage menacées aujourd'hui par la libre circulation des capitaux ;

Considérant que le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 demeure un objectif qui doit être poursuivi par l'adoption de mesures visant à instaurer la liberté de circulation et la réhabilitation du droit d'asile d'une part et le respect effectif du droit au développement d'autre part ;



## **Nous exigeons :**

1. le renoncement à l'idéologie sécuritaire et répressive qui oriente aujourd'hui les politiques migratoires, notamment à « l'externalisation » de l'asile et des contrôles aux frontières, à la criminalisation des migrations, ainsi qu'à toute loi raciste, xénophobe ou discriminatoire ;
2. la refondation des politiques migratoires sur la base du respect des droits humains, d'une réelle égalité des droits des personnes vivant sur un même territoire et, dans l'immédiat, de la régularisation de tous les migrants sans papiers ;
3. la dépénalisation du délit de séjour irrégulier et de l'aide aux personnes contraintes à ce type de séjour ;
4. l'annulation des accords de réadmission de personnes expulsées et l'abandon de toute négociation en ce sens par les Etats ;
5. la suppression des visas de court séjour, de toutes les entraves posées à la sortie d'un territoire, et la justification détaillée et contrôlée des refus de visas d'établissement avec une stricte symétrie des conditions africaines et européennes de délivrance de ce type de visas ;
6. la fermeture de tous les lieux d'enfermement et autres dispositifs de blocage des personnes aux frontières ;
7. l'abolition de toutes les mesures faisant obstacle aux possibilités de regroupement familial ;
8. l'application complète et sincère de tous les instruments de protection internationale afin de ne pas réduire le droit d'asile à une simple fiction ;
9. l'octroi systématique à tous les réfugiés statutaires d'une complète liberté de circulation et d'installation et d'une protection à travers le monde ;
10. la refondation financière et juridique du HCR de manière à ce qu'il protège effectivement les demandeurs d'asile et réfugiés et non pas les intérêts des gouvernements qui le financent ;
11. la ratification de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, son intégration dans les lois nationales, la ratification des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et notamment les conventions 143 et 97 ainsi que leur mise en œuvre ;
12. que toute négociation euro-africaine repose sur le principe d'égalité des interlocuteurs et que les dirigeants africains, qui ont si peu défendu les intérêts de leurs populations, assument pleinement leurs responsabilités, tout particulièrement en remettant en cause les accords de partenariat euro-africains.



13. la mise en place de mécanismes de souveraineté alimentaire et la suppression des accords qui hypothèquent l'avenir de l'agriculture africaine ;
14. la suppression des conditionnalités imposées aux pays africains dans les négociations internationales, et tout particulièrement celle de la sous-traitance de la lutte contre les migrations ;
15. l'annulation inconditionnelle de la dette des pays du sud ainsi que le rapatriement de leurs avoirs placés dans des banques étrangères.

Rabat, le 1<sup>er</sup> juillet 2006

**Charte Mondiale des Migrants - Carta Mundial de Migrantes -  
World Charter of Migrants - Carta mondo migranti - 憲章世界移民  
- Устав Всемирной мигрантов - الميثاق العالمي  
للمهاجرين**



**[www.cmmigrants.org](http://www.cmmigrants.org)**



## Annexe 5

### Migrations et développement : dynamiques et réflexions euro-africaines

- **Oumou Zé**

Chargée de recherche

Tél. : +32 (0) 2 250 12 50

[oumou.ze@cncd.be](mailto:oumou.ze@cncd.be)

Des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Nord se rencontrent pour renforcer leurs mobilisations sur les migrations et le développement.

Du 12 au 14 octobre 2009, une vingtaine de représentants d'organisations de la société civile (OSC) venant du Maroc, de l'Algérie, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie, du Cap Vert, de la Guinée, du Mali, du Burkina Faso, du Bénin, du Niger, du Cameroun, de France, d'Allemagne et de Belgique, se sont retrouvés dans la capitale sénégalaise. Leur ambition : créer un espace de rencontre, d'échange et de collaboration entre organisations de terrain, oeuvrant chacune, dans leur pays et leur région pour le respect des droits des migrants et du droit au développement. Trois objectifs à atteindre : promouvoir des échanges d'analyses et de pratiques entre OSC d'Afrique de l'Ouest et du Nord ; consolider un argumentaire et un plaidoyer coordonné vers les décideurs politiques africains et européens ; faire émerger des stratégies d'actions communes de sensibilisation et de plaidoyer.

Depuis 2006 et la première édition du sommet ministériel Union européenne - Afrique sur les migrations, les organisations de la société civile d'Afrique, plus particulièrement de l'Ouest et du Nord, s'organisent. Elles veulent faire valoir leurs analyses et propositions pour des politiques de migration et de développement qui soient au service et non à la charge des populations. Dans ce cadre, le 1<sup>er</sup> juillet 2006 [1], à Rabat, « *Le Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation* » a ainsi été adopté par plus de 130 OSC européennes et africaines. Il appelle au respect des droits fondamentaux des migrants, dans un contexte où les politiques sécuritaires de lutte contre l'immigration irrégulière restreignent la liberté de circulation et empêchent d'assurer le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. A l'automne 2005, au moins dix migrants ont été abattus alors qu'ils tentaient de passer la frontière de l'enclave espagnole sur le territoire marocain. Depuis lors, cet événement de Ceuta et Melilla » ont attiré l'attention sur les dramatiques enjeux humains qui se déroulent aux portes de l'Europe et les milliers de morts qui s'en suivent [2].

La même année, suite à la mobilisation de plus de 120 familles de sans-papiers et de leurs sympathisants à Marseille, l'idée d'une charte produite par les migrants eux- même voit le jour. Depuis lors le projet de la « Charte mondiale des migrants » [3] voyage en Europe, Amérique Latine, Asie et maintenant en Afrique. Objectifs : « *Élaborer et écrire collectivement, au niveau mondial, une charte de principes garantissant la liberté de circulation et d'installation des femmes et des hommes sur l'ensemble de notre planète* ». Dès 2010, les initiateurs du projet prévoient la mise en place de coordinations régionales de la charte et d'une première synthèse des différentes propositions régionale de la charte.

En 2008, à Paris, à l'occasion du second sommet ministériel Union européenne - Afrique sur les migrations, ils sont encore environ 200 à se retrouver pour organiser le sommet citoyen « *Des ponts pas des murs* ». Cela constitue une nouvelle étape dans le renforcement des échanges et des collaborations entre organisations d'Afrique et d'Europe sur les questions de migrations et de développement.

La « *Déclaration de Montreuil* » [4] plaide à nouveau pour « *le respect du droit universel à circuler librement (Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme)* », « *pour une approche des migrations et du développement fondée sur les intérêts mutuels des migrants, des sociétés du Nord et du Sud* ».

Les signataires partagent 70 recommandations élaborées collectivement pour des politiques de migrations respectueuses des droits humains et un document de plaidoyer commun comme charnière des actions d'interpellation à mener.

### **Aborder les enjeux de migrations et de développement de façon multidisciplinaire**

L'originalité des efforts de concertation des OSC euro-africaines depuis 2006 se trouve dans la combinaison d'approches différentes mais complémentaires. À la défense des droits des migrants s'ajoutent des recommandations pour le respect du droit au développement. Les migrations, enjeux des populations, touchent au développement. Le Sénégal, hôte de la rencontre de Dakar 2009 connaît depuis 2006 ce que l'on a appelé « *la crise des pirogues* » [5]. Pour ce pays comme pour tant d'autres de la région ouest-africaine, l'enjeu consistait à mettre en évidence les liens entre les défis du développement et les migrations. A titre d'exemple, seulement 6% du crédit bancaire sénégalais est destiné au secteur agricole, dans un pays où 70% de la population vit de l'agriculture ou de l'élevage [6]. Les stratégies de développement sont donc au cœur des enjeux de population, dont ceux des migrations.

Les flux migratoires en Afrique sont essentiellement intra régionaux, ce qui fait de la migration une question nécessairement panafricaine. Depuis la colonisation, des populations ont été systématiquement déplacées pour les besoins des productions coloniales, conduisant à de véritables phénomènes de diasporas ou de migrations saisonnières. Aux côtés de ces migrations économiques, l'Afrique connaît en permanence des flux migratoires dit « politiques », liés aux pics d'insécurité démocratique récurrents. Or de façon contradictoire, le dialogue africain reste limité et ses impacts invisibles. Si la liberté de circulation est prévue au sein des pays de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nombreuses sont encore les barrières « officieuses » aux frontières où règne la corruption, les contrôles abusifs et les abus en tout genre. Dans ce sens, le rôle attribué à l'Afrique du Nord par l'Union européenne pour la gestion de l'immigration remet fortement en question la capacité d'avoir une politique africaine, ou à défaut, une unité africaine dans le dialogue avec le partenaire européen. Le Maroc et l'Algérie sont devenus des nouveaux « gendarmes » de la politique migratoire européenne en Afrique. La Libye, la Tunisie et la Mauritanie prennent le pas et signent petit à petit des accords de coopération avec des États Membres de l'Union européenne. Ces accords sont appelés : les accords de réadmission.

La stratégie de la machine européenne de gestion des migrations évolue et se renforce via la participation de ces nouveaux « partenaires ».

L'agenda avance plus aisément sur le plan bilatéral, où les Etats-membres ont plus d'arguments et de moyens de convaincre, lorsque le multilatéral peine encore à trouver un consensus unique entre l'ensemble des États membres de l'Union européenne et ceux de l'Union africaine. Les flux migratoires extrarégionaux obéissent quant à eux à des logiques transnationales, basées essentiellement sur des réseaux communautaires, à destination d'anciennes métropoles européennes. Cette tendance s'atténue toutefois, et de nouvelles destinations sont apparues dans les migrations africaines : Europe méditerranéenne et Amérique du Nord entre autres.

Les participants réunis au colloque de Dakar tiennent à le rappeler : les migrations et le développement sont au centre des droits fondamentaux inaliénables. Les politiques des États visant à empêcher les populations de migrer se font au détriment du respect de la dignité humaine. Avec de tels éléments, les propositions de co-développement peuvent être perçues comme un véritable cheval de Troie des politiques sécuritaires européennes.

En effet, depuis 2005, « l'approche globale » des migrations développée par l'Europe et les éléments du dialogue politique avec les pays d'origine de migrants se concentrent sur trois volets : la collaboration pour la limitation des flux irréguliers, l'ouverture de migrations de travail sélectives, l'octroi d'aide au développement pour soutenir des initiatives portées par des migrants appelée « co-développement ».

Ce dernier appendice, apparaissant comme alibi du premier axe sécuritaire est devenue le faire-valoir du discours européen sur les migrations.



### **Vers l'affirmation d'un discours euro-africain commun**

Dans leur déclaration d'engagement, les OSC présentes au colloque de Dakar réaffirment leur désapprobation face à « la systématisation des expulsions massives de migrants de plus en plus fréquentes dans les pays du Nord comme du Sud ».

Ils s'engagent à « mettre leurs compétences et leurs expériences au service du respect des principes de droits humains et de la mise en œuvre de véritables stratégies de développement humain inclusif, durable, solidaire et cohérent ».

Pour ce faire, plusieurs chantiers sont à étudier et poursuivre. Rendre visibles les violations des droits humains commises par les États de l'espace euro-africain.

Sensibiliser les OSC aux entraves à la liberté de circulation et au chantage au développement, ingrédients des politiques migratoires utilitaristes et incohérentes. Continuer l'effort d'identification des barrières au développement humain durable et proposer des alternatives adéquates. Renforcer encore les capacités des migrants, de leurs organisations et des acteurs de solidarité par l'information, la formation, le diagnostic et la conscientisation quant aux enjeux des politiques migratoires. Favoriser davantage les échanges de bonnes pratiques et les synergies avec d'autres organisations engagées dans des dynamiques similaires aux niveaux régional et international. Lutter encore plus activement contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie et de racisme qui empêchent les migrants de jouir de tous leurs droits fondamentaux. Mieux faire connaître les initiatives portées par les migrants, telles que la « Charte mondiale des migrants ». Promouvoir la transparence de leurs pratiques organisationnelles et collaborer dans un cadre solidaire et pluriel.

En parallèle, les gouvernements de l'espace euro-africain, ainsi que les organisations intergouvernementales sont interpellés. Réviser les politiques visant à imposer la conditionnalité de l'aide au développement. Arrêter les programmes remettant en cause les droits fondamentaux, notamment celui à la liberté de circulation et celui à l'accès au développement. Instaurer effectivement le dialogue et la concertation avec les OSC euro-africaines, dans le domaine des migrations et du développement.

La tenue en novembre 2009 à Athènes du Forum mondial sur les migrations et le développement constitue une nouvelle étape. Des centaines d'OSC du monde entier y seront pour interpellier leurs gouvernements présents quant aux dérives des politiques de gestion des migrations actuelles. Si le processus de ce Forum reste non-contraignant pour les États, il n'en reste pas moins une vitrine mondiale des débats sur les migrations et le développement. Pour cela, il reste crucial pour les OSC de prendre la parole et de faire valoir des alternatives aux politiques proposées. Depuis les premières éditions de Bruxelles en juillet 2007 et de Manille en novembre 2008, « L'Action mondiale des peuples pour les migrations le développement et les droits Humains » organise en marge des journées officielles de la société civile un forum parallèle regroupant les OSC n'ayant pas obtenu l'accès au forum officiel organisées par les États.

Les seuls résultats visibles des politiques sécuritaires sont la prise de risque croissante et l'augmentation des violations des droits des migrants par des individus et des États. La communauté des migrants qui se mobilisera en Grèce n'aura donc de cesse de rappeler l'urgence qu'il y a à fonder les politiques migratoires sur le respect des droits humains fondamentaux, et particulièrement ceux à la mobilité et au développement.

**Oumou ZE**



## Annexe 6

### GRUPE DE TRAVAIL MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT DU CONGAD

#### Déclaration sur la « Directive Retour » de l'Union Européenne sur les migrations.

Le Groupe de Travail Migrations et Développement (GMD) du CONGAD vient d'apprendre l'adoption de la « Directive Retour » par le Parlement Européen.

Le CONGAD à travers le GMD est indigné de l'adoption d'un tel texte qui est une entorse aux droits humains universellement reconnus, aux principes de solidarité internationale et d'humanité. En effet, le droit à la mobilité est reconnu par les textes internationaux que les pays de l'Union Européenne sont signataires. Il s'y ajoute que la migration procède d'une tendance naturelle des personnes à découvrir de nouveaux espaces et à chercher de meilleures conditions de vie. Le GMD relève que les conditions dans les pays du SUD liées en partie aux iniquités des politiques globales, amènent de plus en plus de personnes à émigrer vers les pays du Nord dont ceux de l'Europe. Du reste le groupe note que ces pays en majorité des pays les moins avancés au niveau économique, sont les plus pourvoyeurs de migrants. C'est pourquoi, on assiste à de grands mouvements de populations du Sud, qui tentent, de franchir les frontières des pays de l'Union Européenne à la recherche d'une vie meilleure. De plus en plus, les femmes (48% des migrants internationaux) et les jeunes constituent la majorité de ces migrants. Cela s'explique du reste parce que ce sont les catégories les plus touchées par la pauvreté du fait de leur chômage, leur sous emploi. Le manque de perspectives dans leurs pays et leur dignité d'hommes et de femmes les pousse donc à aller chercher ailleurs de quoi vivre et faire vivre leurs familles.

Il est à noter que les migrants contribuent largement dans l'économie des pays d'accueil, à travers les emplois qu'ils y occupent, mais aussi, participent en même temps, au développement de leur pays d'origine, par des transferts d'argent qui dépassent l'aide publique au développement. L'exemple de l'Espagne est un des plus palpables. Selon le journal El País du 29.02.2008 « la cotisation des immigrés en Espagne est estimée à neuf milliards d'euros ce qui représente environs **900.000** pensions de retraites. Entre **2000 et 2005** leur travail a augmenté le revenu annuel par habitant de **623 euros**. Et les régions espagnoles les plus dynamiques sont celles qui ont reçu le plus d'étrangers- les îles Baléares, Madrid, Valence... » Ils participent ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement équitable et durable. Depuis les années 80, les pays du Nord durcissent les conditions d'accès et de séjour des migrants dans leurs territoires faisant fi de tous leurs engagements internationaux.

Avec **14 660** expulsions sur les cinq derniers mois de l'année 2008, les reconduites à la frontière de personnes ont augmenté de **80%**. La situation est devenue inquiétante ces 2 dernières années avec l'arrivée au pouvoir de la Droite dans certains pays

européens. C'est dans cette dynamique, que, récemment, le Parlement Européen a adopté l'initiative intitulée ; « **Directive Retour** » qui va harmoniser les règles d'expulsion des sans –papiers. Cette « Directive Retour », est très controversée aussi bien en Europe que dans le Monde. Le texte pose le principe du « **retour** » de tout migrant irrégulier, soit vers son pays d'origine, soit vers un pays de transit avec lequel des accords ont été passé, soit vers un autre pays où il décide de son plein gré de retourner, pourvu qu'il y soit admis. En somme, la « Directive prévoit :

- L'expulsion volontaire ou forcée du migrant, avec une possibilité de rétention de 18 mois maximum
- Une interdiction d'entrée de cinq ans maximum, voire plus en cas de « menace grave », pour l'ordre et la sécurité.
- L'expulsion de mineurs non accompagnés vers des pays où ils n'ont ni tuteurs ni famille, pourvu seulement qu'il y ait sur place des structures d'accueil adéquates.

Une telle loi si elle est appliquée, va compliquer la situation de nos compatriotes qui tentent d'émigrer ou qui sont en situation irrégulière dans les pays européens.

Déjà, certaines voix se sont élevées contre cette initiative de la honte. Il y a par exemple, la réaction du Président Chavez qui dit qu'il ne fournira plus de pétrole aux pays européens qui appliqueraient cette « Directive retour ».

Nous espérons que nos Etats, qui ont signé des accords avec l'Union Européenne, et qui renégocient les APE, vont suivre l'exemple de Chavez, en se prononçant sur cette situation.

Le CONGAD pour sa part réitère sa position selon laquelle les peuples ont le droit de se mouvoir librement partout où ils espèrent trouver le bien-être, la paix et la quiétude, car le peuplement du monde s'est fait par un mouvement perpétuel des Hommes sur terre. Nous condamnons alors, et avec la dernière énergie, cette initiative, et lançons un appel, à tous citoyens en particulier les militants des Droits de l'Homme et les Associations de migrants et des rapatriés d'Europe pour :

- barrer la route à une telle idée, dans un monde devenu un village planétaire.
- Que la situation de nos compatriotes « sans papier », soit régularisée,
- Que nos autorités étatiques prennent position en faveur des populations qui sont menacées par une telle loi,
- Que cette Directive soit incluse dans les nouvelles négociations des APE, entre l'Union Européenne et les pays ACP,
- Que les Associations de rapatriés du Sénégal et de l'Afrique se joignent à toutes les initiatives qui cherchent à barrer la route à une telle idée ;



- Que nos Gouvernements notamment celui du Sénégal associe la Société Civile aux initiatives et discussions sur les questions migratoires, en particulier celles menées avec les pays de l'Union Européenne
- Que nos gouvernements revoient les bases de négociations entre l'Union Européenne et les pays ACP

Nous invitons enfin la presse, à se saisir de ce dossier pour que l'opinion nationale, sous régionale, et internationale soit bien informée des enjeux d'une telle loi.

Vive le droit des peuples à la mobilité !

Pour le CONGAD, le Groupe de Travail Migrations et Développement.

**CONTACT / MAMADOU MIGNANE DIOUF**

**TEL 77 632 67 80**

**Email : [midouf@yahoo.fr](mailto:midouf@yahoo.fr)**

## Annexe 7

<http://www.elwatan.com/Le-contrôle-aux-frontières-s>

### **62 000 ressortissants étrangers refoulés en 10 ans**

Le contrôle aux frontières s'intensifie **Plus de 42 284 ressortissants étrangers ont été refoulés aux frontières algériennes au cours de la dernière décennie sur un total de 62 399 ressortissants étrangers éloignés. La même période, environ 70 000 migrants irréguliers ont été enregistrés par les autorités de contrôle. Aussi, de 2000 au 1er semestre 2007, quelque 20 000 personnes ont été expulsées du territoire national.**

C'est ce qu'a fait ressortir le rapport officiel – dont une copie nous est parvenue hier – déposé par notre pays le 3 juin 2008 devant le comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cet organe relevant du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme est composé d'experts indépendants chargés de veiller à l'application par les Etats parties de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Entrée en vigueur en mars 2003, elle a été ratifiée par 20 Etats, y compris l'Algérie, en novembre 2005. Curieusement et bien qu'ils soient particulièrement concernés, aucun Etat de l'Union européenne n'y a, à ce jour, adhéré. Notons, en outre, que malgré un léger retard – elle devait le faire le 1er août 2006 tel qu'arrêté par le comité –, l'Algérie est le seul pays dans la région à avoir déposé son rapport sur la situation des migrants travaillant sur son territoire. En effet, malgré leur adhésion, le Maroc, le Sénégal et la Mauritanie demeurent inscrits aux abonnés absents.

Le comité onusien attend toujours leur rapport, et ce, depuis respectivement le 1er juillet 2004 pour les deux premiers et le 1er mai 2008 pour le dernier pays. Toujours à propos des travailleurs migrants en Algérie, le même rapport sur la mise en œuvre des droits consacrés par la Convention fait ressortir qu'en moyenne 7000 migrants clandestins sont annuellement interpellés sur le territoire national. Travaillant essentiellement dans le secteur informel, ils y arrivent en masse soit pour constituer un certain pécule dans le but de tenter l'émigration vers l'Europe, soit pour s'y installer durablement, indique le rapport. Il y est, en outre, relevé que l'Algérie a pris en charge les frais de rapatriement de centaines d'immigrants clandestins africains dont la dernière a concerné environ 600 ressortissants subsahariens issus du Mali, de République de Guinée, du Cameroun, du Sénégal, du Ghana, du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau et du Nigeria.

Ils séjournent illégalement depuis plusieurs années dans la région frontalière de Maghnia (wilaya de Tlemcen) dans le but de rejoindre l'Europe, via le Maroc.

Il faut dire que le phénomène des flux migratoires irréguliers prend des proportions de plus en plus grandes et est alimenté par différents facteurs d'attraction et d'incitation, notamment par l'émergence de réseaux transnationaux de passeurs. Ce qui a amené les autorités algériennes à intensifier les opérations de contrôle aux frontières terrestres (7000 km) et maritimes (1 200 km) en y affectant d'importants moyens de contrôle humains et matériels.

La même source signale que ces dernières années, nombre de migrants économiques tentent de détourner la procédure de demande d'asile en vue de contourner les dispositions réglementaires en matière d'entrée et de séjour en Algérie.

Cette tendance à faire l'amalgame entre les véritables demandeurs d'asile et les migrants clandestins est rejetée par l'Algérie. Ce constat nous a été confirmé par Pablo Mateu, le délégué général du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) en Algérie lorsqu'il indique qu'officiellement son organisation compte seulement 105 réfugiés subsahariens. Or, pas moins de 800 demandes d'asile politique émanant de migrants venus de divers pays subsahariens y sont annuellement enregistrées. « *Après enquêtes et études approfondies de toutes ces demandes, il s'avère souvent que 95% d'entre elles sont non justifiées voire infondées.*

*Ces migrants sont en fait des migrants économiques et non politiques.*

*Leur demande de bénéficier du statut de réfugié est rejetée par le HCR », nous a précisé le haut responsable onusien.*

Du côté des officiels algériens, les frontières terrestres sud demeurent la principale source de migrants clandestins en provenance d'une quarantaine de pays subsahariens qui rejoignent les wilayas du Sud, notamment les villes de Tamanrasset et de Ghardaïa, avant d'atteindre pour la majorité d'entre eux, les villes côtières du Nord. Parmi les modes opératoires utilisés, ils citent la falsification de documents de voyage par la substitution de photographie et la détention de passeports volés. Les filières de passeurs qui s'y sont installées mettent à profit l'étendue des frontières terrestres et le relief difficile pour acheminer leurs « clients » sur le territoire national en empruntant des voies détournées. Ces dernières années ont vu également l'arrivée de clandestins originaires du continent asiatique, relève le rapport. Celui-ci est actuellement examiné par les experts du comité onusien. Au terme de cet examen, ils devront faire part aux responsables algériens de leurs préoccupations ainsi que de leurs recommandations sous forme d'« observations finales ».



## Annexe 8

### Rapport mondial sur le développement humain 2009

#### Overcoming barriers: Human mobility and development

**Le sens profond du développement humain est de mettre les personnes au centre du développement. Cela signifie que les êtres humains réalisent leur potentiel, élargissent leurs choix et profitent de leur liberté pour mener les vies auxquelles ils tiennent. Depuis 1990, les Rapports annuels sur le développement humain ont examiné les défis tels que la pauvreté, les sexospécificités, la démocratie, les droits de l'homme, la liberté culturelle, la mondialisation, la pénurie en eau et le changement climatique.**

Les migrations, à la fois à l'intérieur et au-delà des frontières, sont devenues un thème d'une importance croissante dans les débats nationaux et internationaux, et elles sont le thème central du Rapport mondial sur le développement humain 2009 (RDH09). Le point de départ est que la distribution des capacités à l'échelle mondiale est extraordinairement inégale, et que ceci constitue un facteur majeur d'entraînement incitant les personnes à se déplacer. Les migrations peuvent élargir leurs choix, par exemple du point de vue des revenus, de l'accès aux services et de la participation, mais les opportunités qui s'ouvrent aux personnes varient entre celles qui sont les mieux loties et celles dont les compétences et les atouts sont limités. Ces inégalités sous-jacentes, qui peuvent être aggravées par les distorsions entre les politiques publiques, seront l'un des thèmes du Rapport.

Le Rapport enquêtera sur les migrations dans le contexte des évolutions et tendances démographiques à la fois en termes de croissance et d'inégalités. Il présentera également des expériences individuelles, familiales et au niveau des villages, plus détaillées et nuancées et examinera les trajectoires moins visibles que poursuivent généralement les groupes désavantagés, telles que les migrations à court terme et saisonnières.

Il existe toute une série d'éléments d'appréciation à propos des impacts positifs des migrations sur le développement humain, à travers des possibilités telles que l'augmentation des revenus des foyers et l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé. Selon des données supplémentaires, tout porte à croire que les migrations peuvent donner des moyens d'action aux groupes traditionnellement désavantagés, en particulier les femmes. En même temps, les risques qui pèsent sur le développement humain sont également présents là où les migrations constituent une réaction à des menaces et à un déni du choix, et là où les possibilités normales de mouvement sont limitées.

Les politiques nationales et locales jouent un rôle crucial en permettant de mieux atteindre des résultats en matière de développement humain au profit des personnes qui choisissent d'émigrer pour améliorer leur situation comme au profit de toutes celles qui sont forcées de se déplacer en raison de conflits, de la dégradation de l'environnement ou pour d'autres raisons encore. Des restrictions mises en place par le pays d'accueil peuvent à la fois augmenter les coûts et les risques des migrations. Parallèlement, des résultats négatifs peuvent apparaître au niveau des pays dans lesquels les droits civiques fondamentaux, tels que le droit de vote, l'éducation et les soins de santé, sont refusés à ceux qui se sont déplacés à travers les limites provinciales pour travailler et vivre. Le RDH09 montrera de quelle manière une approche du développement humain peut représenter un moyen de résoudre certains des problèmes sous-jacents qui fragilisent les avantages potentiels de la mobilité et/ou forcent les gens à la migration.





<b>N°</b>	<b>PRENOMS &amp; NOMS</b>	<b>STRUCTURES -</b>	<b>CONTACTS - EMAILS</b>
<b>1.</b>	David FERREIRA	Charte Mondiale des Migrants	Tel. 00213-69-7118285 Email : <a href="mailto:mediterraneo@cerai.es">mediterraneo@cerai.es</a>
<b>2.</b>	Bibi DIAWARA	CAHBA- FORAM – Mali	Tel. 00223-667-78-48-62 Email : <a href="mailto:bibiwara@yahoo.fr">bibiwara@yahoo.fr</a>
<b>3.</b>	Ousmane BAH	Réseau Insertion – Réinsertion Jeunes - Guinée	Tel. 00224-684-50-513 Email : <a href="mailto:riredesjeunes@yahoo.fr">riredesjeunes@yahoo.fr</a>
<b>4.</b>	Mame Bougouma DIENE	OIM – Dakar ; Résidence des Mamelles	Tel. 33-869-62-04 Email : <a href="mailto:mdiene@oim.im">mdiene@oim.im</a>
<b>5.</b>	Fatou CISSE	Forum du Tiers monde – Dakar	Tel 77-577-04-66 Email : <a href="mailto:fatoufa45@yahoo.fr">fatoufa45@yahoo.fr</a>
<b>6.</b>	Cécile VANDERSTAPPEN	CNCD – Belgique	Tel. 003-22-25-01261 Email : <a href="mailto:cecile.vandertappen@cncd.be">cecile.vandertappen@cncd.be</a>
<b>7.</b>	Gwen De JACQUELOT	CIMADE	Tel 77-179-63-08 Email : <a href="mailto:gwen.dejacquelot@cimade.org">gwen.dejacquelot@cimade.org</a>
<b>8.</b>	HICHAM RACHIDI	GADEM – MAROC – RABAT	Tel. 002-12-53-77-27-878 Email : <a href="mailto:gademm@gmail.com">gademm@gmail.com</a>
<b>9.</b>	Pape GUEYE	ANRAF – Dakar Sacré CŒUR	Tel. 77-686-36-72 Email : <a href="mailto:papethiane@yahoo.fr">papethiane@yahoo.fr</a>
<b>10.</b>	Seydou WANE	FODDE - KOLDA – SENEGAL	Tel 33-996-12-73 Email : <a href="mailto:wane.seydou@gmail.com">wane.seydou@gmail.com</a>
<b>11.</b>	Nathalie LATREMOILLE	FICR - Dakar ALMADIES	Tel. 33-869-39-10 Email : <a href="mailto:nathalie.latremoille@ifrc.org">nathalie.latremoille@ifrc.org</a>
<b>12.</b>	Korat GUDRUN	MEDICO INTERNATIONAL - Allemagne	Tel. + 49-699-44-380 Email : <a href="mailto:kortas@medico.de">kortas@medico.de</a>
<b>13.</b>	Oumou ZE	CNCD 11 11 11 - Belgique	Tel. + 32-2250250 Email <a href="mailto:oumou.ze@cncd.be">oumou.ze@cncd.be</a>
<b>14.</b>	Sabine ECKART	Médico International - Allemagne	Tel. + 49-699-44-38-37 Email : <a href="mailto:eckart@medico.de">eckart@medico.de</a>
<b>15.</b>	Albert OUEDRAOGO	Le TOCSIN - Burkina Faso	Tel. + 226-50-38-47-90 Email : <a href="mailto:albert.ouedraogo1@univ-ouaga.bf">albert.ouedraogo1@univ-ouaga.bf</a>
<b>16.</b>	Amadou TALL	World Vie W- THE - GAMBIE	Tel. + 220-99-21-441 Email : <a href="mailto:taalaso46@yahoo.com">taalaso46@yahoo.com</a>
<b>17.</b>	Ousmane DIARRA	AME – MALI – Bamako	Tel. +223-20-24-30-16

			Email : <a href="mailto:ousmanediarra@yahoo.fr">ousmanediarra@yahoo.fr</a>
<b>18.</b>	Marie O C HOUNTONDI	GRAPAD – BENIN	Tel. 00-229-21-38-01 Email : <a href="mailto:grapad_adm@yahoo.fr">grapad_adm@yahoo.fr</a>
<b>19.</b>	Amadou MBOW	AMDH – MAURITANIE	Tel. 00-22-22-42-72-74 Email : amadou- <a href="mailto:mbow@yahoo.fr">mbow@yahoo.fr</a>
<b>20.</b>	Hassane BOUKAR	Alternative Espace Citoyens - Níger	Tel. 00-227-96-890-098 Email : <a href="mailto:hassane.boukar@gmail.com">hassane.boukar@gmail.com</a>
<b>21.</b>	Boubacar SECK	CONGAD – Sénégal	Tel. 33-824-41-16 Email: <a href="mailto:congad@orange.sn">congad@orange.sn</a>
<b>22.</b>	Moustapha Kémal KÉBÉ	GMD – CONGAD	Tel. 77-674-18-25 Email : <a href="mailto:kamalkebe@yahoo.fr">kamalkebe@yahoo.fr</a>
<b>23.</b>	Pape Demba FALL	IFAN – UCAD – Dakar – Sénégal	Tel. 77-155-63-80 Email : <a href="mailto:defall@orange.sn">defall@orange.sn</a>
<b>24.</b>	Mbaye NIANG	CONGAD – Dakar	Tel. 77-616-53-06 Email : <a href="mailto:congad@orange.sn">congad@orange.sn</a>
<b>25.</b>	Mamadou MANÉ	ANAFI – PAALAE – Dakar	Tel. 77-422-55-13 Email : <a href="mailto:ckfdkonkobaayoores@yahoo.fr">ckfdkonkobaayoores@yahoo.fr</a>
<b>26.</b>	Aby SARR	USE - CAMG – Dakar	Tel. 33-825-39-77 Email : <a href="mailto:sarraby@orange.sn">sarraby@orange.sn</a>
<b>27.</b>	Ababacar KANTÉ	PANEL – SENEGAL	Tel. 77-369-36-49 Email : <a href="mailto:ababacarkante@yahoo.fr">ababacarkante@yahoo.fr</a>
<b>28.</b>	Momar Talla KANE	CONGAD – SENEGAL	Tel. 33-824-41-16 Email : <a href="mailto:congad@orange.sn">congad@orange.sn</a>
<b>29.</b>	Jelloul Ben HAMIDA	Charte Mondiale des Migrants	Tel. 09-75-51-13-18 Email: <a href="mailto:jelloul@free.fr">jelloul@free.fr</a>
<b>30.</b>	Hady GUËYE	UNSAS – UDEN	Tel. 76-694-21-05 Email : <a href="mailto:adigueye@yahoo.fr">adigueye@yahoo.fr</a>
<b>31.</b>	Ngor D DIONE	ASCODE	Tel. 77-550-33-39 Email : <a href="mailto:ndione.ngor@yahoo.fr">ndione.ngor@yahoo.fr</a>
<b>32.</b>	Mamadou DIOP	USE	Tel. 77-646-53-67 Email : <a href="mailto:use@orange.sn">use@orange.sn</a>
<b>33.</b>	Salimata SOUMARÉ	FICR – Dakar	Tel. 33-869-36-20 Email : <a href="mailto:salimatasoumare@ifrc.org">salimatasoumare@ifrc.org</a>
<b>34.</b>	Mamadou Mignane Diouf	GMD- CONGAD – FSS	Tel 77 632 67 80/ <a href="mailto:midouf@yahoo.fr">midouf@yahoo.fr</a>
<b>35.</b>	Jean J Mbelle ABEGA	FCJ – Cameroun	Tel. 237-22-10-16-03 Email : <a href="mailto:mbelleabega@yahoo.fr">mbelleabega@yahoo.fr</a>

<b>36.</b>	Abbé Ambroise TINE	Caritas- Sénégal	Tel 33 834 00 20/ <a href="mailto:caritas@orange.sn">caritas@orange.sn</a>
<b>37.</b>	Aboubacry Mbodj	RADDHO – Sénégal	Tel. 77-647-35-21 Email : <a href="mailto:ambodj7@yahoo.fr">ambodj7@yahoo.fr</a>
<b>38.</b>	Zakaria SAMBAKHÉ	GMD – CONGAD	Tel. 77-557-50-01 Email : <a href="mailto:zakariasamb@yahoo.fr">zakariasamb@yahoo.fr</a>
<b>39.</b>	Bernard FOUNOU	FTM – Dakar	Tel. 33-821-11-44 Email : <a href="mailto:ftmonde@orange.sn">ftmonde@orange.sn</a>
<b>40.</b>	Yayi Bayam DIOUF	COFLEC - THiaroye - mer	Tel. 77-520-05-16 Email : <a href="mailto:yayibayamdiouf@yahoo.fr">yayibayamdiouf@yahoo.fr</a>
<b>41.</b>	Aloise SARR	CARITAS – PARI	Tel. 77-528-19-42 Email: <a href="mailto:caritaspari@arc.sn">caritaspari@arc.sn</a>
<b>42.</b>	Joséphine CHANTRE	RAMAO - Cap VERT	Tel. 3238-261-23-58 Email : <a href="mailto:zezachantre@hotmail.com">zezachantre@hotmail.com</a>
<b>43.</b>	Mme Mariétou Ba DIATTA	CONGAD / Sénégal	Tel 33 824 41 16 / <a href="mailto:congad@orange.sn">congad@orange.sn</a>
<b>44.</b>	Mme Marie Bernard	CONGAD – Sénégal	Tel. 33-824-41-16 Email : <a href="mailto:congad@orange.sn">congad@orange.sn</a>
<b>45.</b>	Djibril TRAORÉ	Organisation Logistique	Tel. 77-508-16-49
<b>46.</b>	Ignatienne HABIMANA	Hôtesse	Tel. 77-446-07-29 Email : <a href="mailto:habignati@yahoo.fr">habignati@yahoo.fr</a>
<b>47.</b>	Yssa DIOUF	Hôtesse	Tel. 77-574-52-03
<b>48.</b>	Astou SECK	Hôtesse	Tel. 77-615-51-05 Email : <a href="mailto:satoura125@yahoo.fr">satoura125@yahoo.fr</a>
<b>49.</b>	Ndèye Marème TRAORÉ	Hôtesse	Tel. 77-546-63-81
<b>50.</b>	Aminata DIOP	Hôtesse	Tel. 77-402-18-32
<b>51.</b>	Birame BASSE	Organisation – Logistique	Tel. 77-526-45-77

